



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

MILEXIA

25 novembre 2025

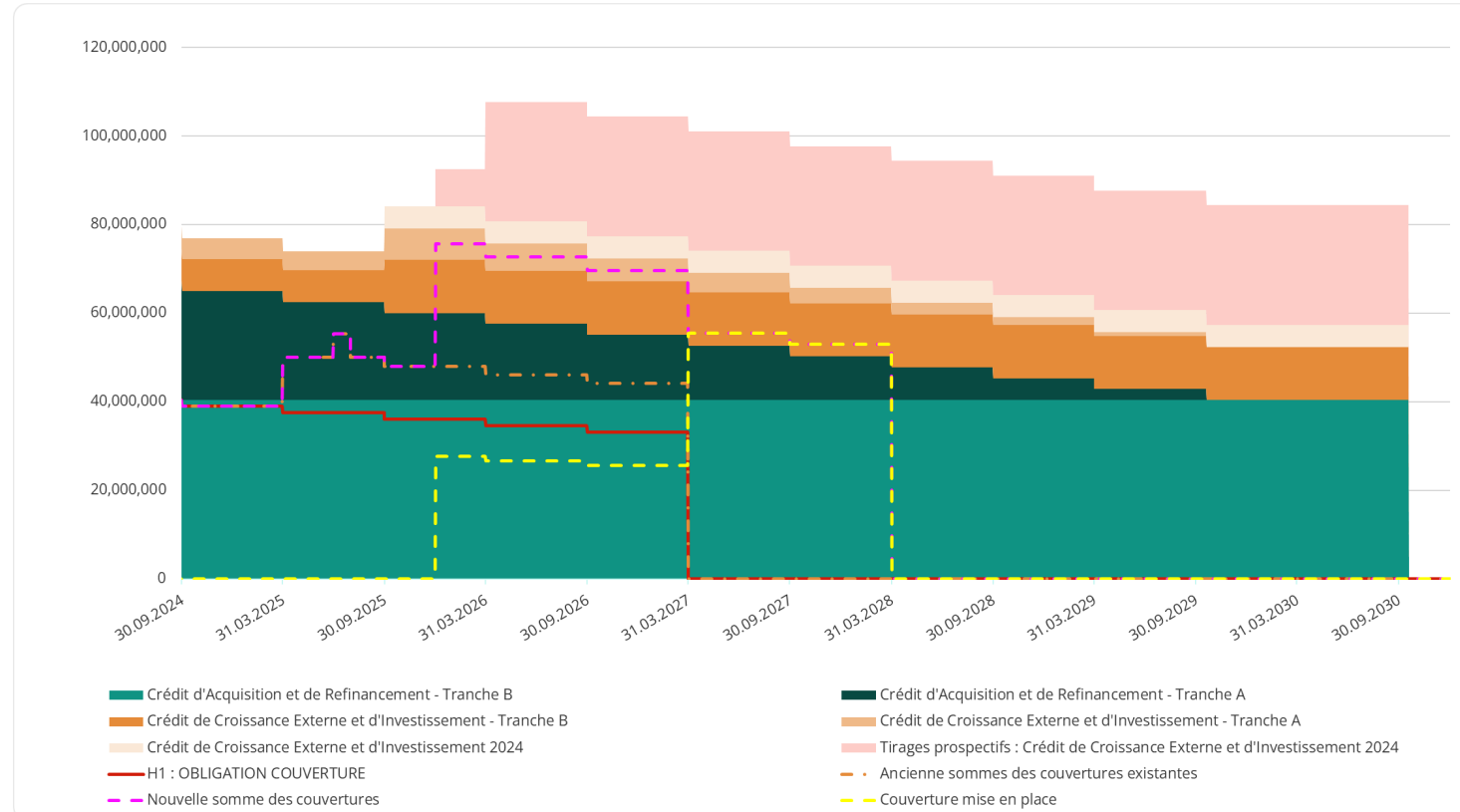


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE MILEXIA



- **Stratégie de couverture mise en place** : H6bis - Cap 2,25% - 90% (dec-25 à mars-27) puis 75% (mars-27 à mars-28).
- **Banque de couverture** : Société Générale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.179%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 158'534€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 154'647€

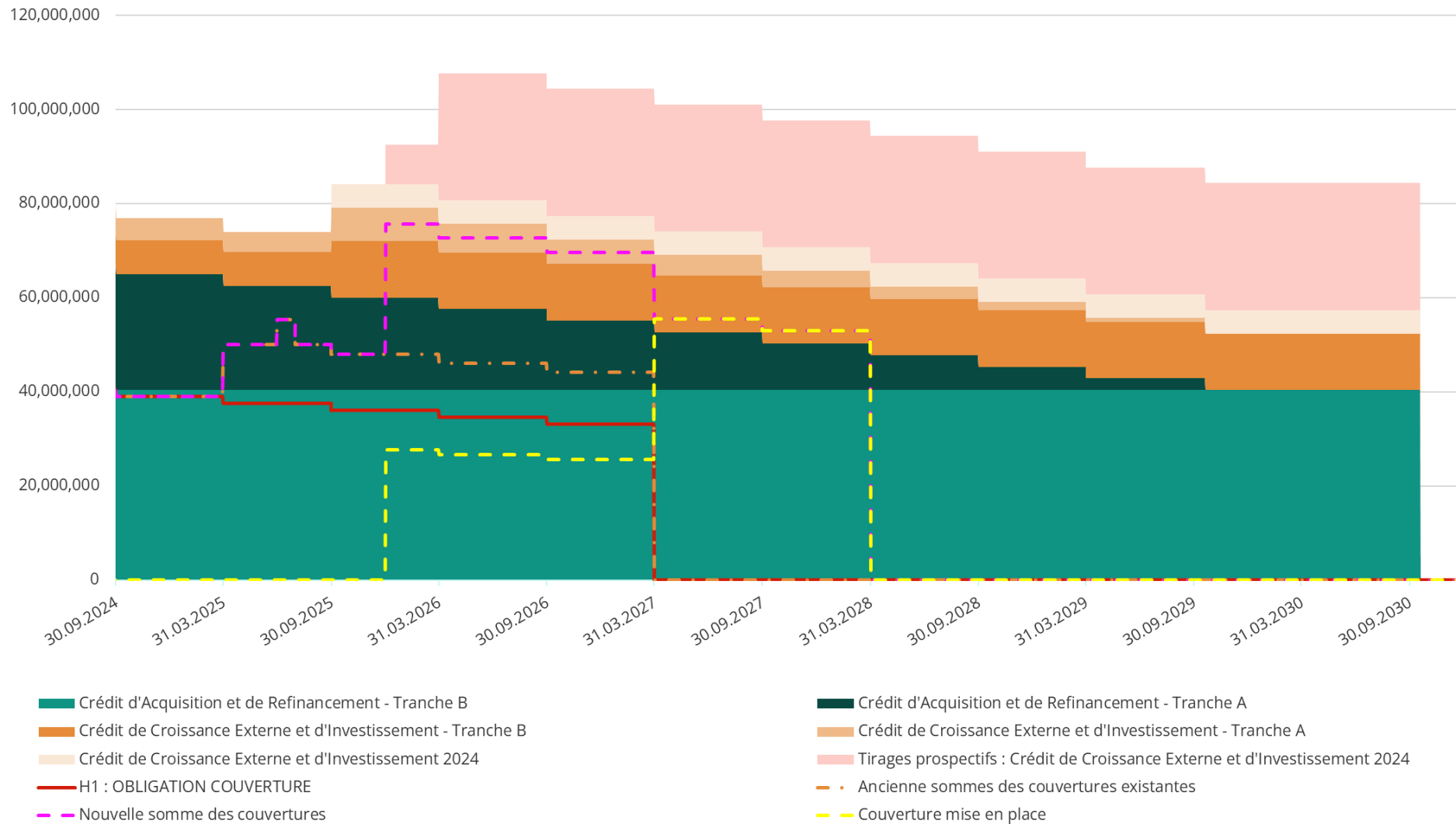


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 2,25 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec plafond (strike) à 2,25% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément des couvertures existantes. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- Les anciennes couvertures ont été conservées car elles correspondent à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,25% à 2,25 ans.

Répartition bancaire :
Société Générale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €67'400'000, tiré le 19/10/2023, composé d'une :

- **Tranche A €27'000'000**, amort. linéaire semestriel, échéance 19/10/2029, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,50%.
- **Tranche B €40'400'000**, amort. in fine, échéance 19/10/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 3,50%.

Crédit de Croissance Externe et d'investissement de €20'000'000, composé d'une :

- **Tranche A : €8'000'000**, dont €3'600'000 tirés le 26/06/2024, €1'200'000 tirés le 23/07/2024 et €3'200'000 tirés le 30/09/2025, amort. semestriel, échéance 19/10/2029, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,50%.
- **Tranche B : €12'000'000**, dont €5'400'000 tirés le 26/06/2024, €1'800'000 tirés le 23/07/2024 et €4'800'000 tirés le 30/09/2025, In fine, échéance 19/10/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 3,50%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, dans un délai de **cent quatre-vingts (180) jours** calendaires suivant la Première Date de Tirage, un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux, avec un ou plusieurs établissements de crédits pour **une durée minimum de trois (3) ans** et pour **un montant notionnel égal à au moins soixante pour cent (60%) de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement** et protégeant l'Emprunteur contre **une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à son niveau à la Date d'Acquisition.

Banques de couverture: SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 4,0% puis 3,5% SG : départ 28/03/2024, échéance le 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €32'617'727. Prime lissée de 0.23%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Crédit de Croissance Externe et d'investissement 2024 de €32'000'000, dont €5'000'000 tirés le 30/09/2025, amort. In fine, échéance le 19/10/2030, floor 0% sur Euribor 6 mois + 3,75%.

+ **Tirages prospectifs de €8'500'000 en décembre 2025 et de €18'500'000 en mars 2026.**

Crédit Renouvelable €5'000'000 => Non pris en compte dans l'analyse.

Crédit Non-Confirmé €20'000'000 => Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, dans un délai de **cent quatre-vingts (180) jours** calendaires suivant la Première Date de Tirage, un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux, avec un ou plusieurs établissements de crédits pour **une durée minimum de trois (3) ans** et pour **un montant notionnel égal à au moins soixante pour cent (60%) de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement** et protégeant l'Emprunteur contre **une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à son niveau à la Date d'Acquisition.

Banques de couverture: SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 4,0% puis 3,5% SG : départ 28/03/2024, échéance le 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €32'617'727. Prime lissée de 0.23%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : Société Générale

Cours d'exercice : 2,25% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 25/11/2025

Date de début : 31/12/2025

Date de fin : 31/03/2028

Index : Euribor 6 mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €27'639'636 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer à la fin du premier trimestre le 31/03/2026 puis semestriellement jusqu'au 31/03/2028 : **0.179%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€158'534**.

Primes à payer

Couverture Société Générale

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	27,639,636	12,369	-146,165
27.03.2026	31.03.2026	30.09.2026	30.09.2026	26,602,182	24,206	-121,959
28.09.2026	30.09.2026	31.03.2027	31.03.2027	25,564,727	23,135	-98,824
29.03.2027	31.03.2027	30.09.2027	30.09.2027	55,554,545	50,550	-48,274
28.09.2027	30.09.2027	31.03.2028	31.03.2028	53,053,636	48,274	0

Prime lissée

0.179%

Total à payer

158,534

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement - Tranche A		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024		Tirages prospectifs : Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024		TOTAL DETTE	COUVER- TURE Cap évolutif 4% puis 3.50% SG	COUVER- TURE SWAP FLOORE n°1	Ancienne somme des couver- tures	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGA- TION COUVER- TURE	Nouvelle somme des couver- tures	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD								
31.03.2025	30.06.2025	2,454,545	22,090,909	0	40,400,000	480,000	4,320,000	0	7,200,000	0	0	0	0	74,010,909	44,622,727	5,370,000	49,992,727	60%	37,494,545	49,992,727	0
30.06.2025	31.07.2025	0	22,090,909	0	40,400,000	0	4,320,000	0	7,200,000	0	0	0	0	74,010,909	49,992,727	5,370,000	55,362,727	60%	37,494,545	55,362,727	0
31.07.2025	30.09.2025	0	22,090,909	0	40,400,000	0	4,320,000	0	7,200,000	0	0	0	0	74,010,909	49,992,727	0	49,992,727	60%	37,494,545	49,992,727	0
30.09.2025	31.12.2025	2,454,545	19,636,364	0	40,400,000	0	7,040,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	0	84,076,364	48,029,091	0	48,029,091	60%	36,021,818	48,029,091	0
31.12.2025	31.03.2026	0	19,636,364	0	40,400,000	480,000	7,040,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	8,500,000	92,576,364	48,029,091	0	48,029,091	60%	36,021,818	75,668,727	27,639,636
31.03.2026	30.09.2026	2,454,545	17,181,818	0	40,400,000	880,000	6,160,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	107,741,818	46,065,455	0	46,065,455	60%	34,549,091	72,667,636	26,602,182
30.09.2026	31.03.2027	2,454,545	14,727,273	0	40,400,000	880,000	5,280,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	104,407,273	44,101,818	0	44,101,818	60%	33,076,364	69,666,545	25,564,727
31.03.2027	30.09.2027	2,454,545	12,272,727	0	40,400,000	880,000	4,400,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	101,072,727	0	0	0		0	55,554,545	55,554,545
30.09.2027	31.03.2028	2,454,545	9,818,182	0	40,400,000	880,000	3,520,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	97,738,182	0	0	0		0	53,053,636	53,053,636
31.03.2028	30.09.2028	2,454,545	7,363,636	0	40,400,000	880,000	2,640,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	94,403,636	0	0	0		0	0	0
30.09.2028	31.03.2029	2,454,545	4,909,091	0	40,400,000	880,000	1,760,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	91,069,091	0	0	0		0	0	0
31.03.2029	30.09.2029	2,454,545	2,454,546	0	40,400,000	880,000	880,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	87,734,546	0	0	0		0	0	0
30.09.2029	19.10.2029	0	2,454,546	0	40,400,000	0	880,000	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	87,734,546	0	0	0		0	0	0
19.10.2029	31.03.2030	2,454,546	0	0	40,400,000	880,000	0	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	84,400,000	0	0	0		0	0	0
31.03.2030	30.09.2030	0	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	84,400,000	0	0	0		0	0	0
30.09.2030	19.10.2030	0	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	84,400,000	0	0	0		0	0	0
19.10.2030	31.03.2031	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	0	27,000,000	0	0	0	0	0		0	0	0

Période
brisée

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	8,857
-------------	-------

SG

Economies totales

154,647

Taux/Prix sans marge bancaire	136,048
-------------------------------	---------

Prix avec marge bancaire standard *	313,180
-------------------------------------	---------

Marge bancaire standard (20 points de base) *	177,132
---	---------

Prix final	158,534
------------	---------

Marge finale	22,486
--------------	--------

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

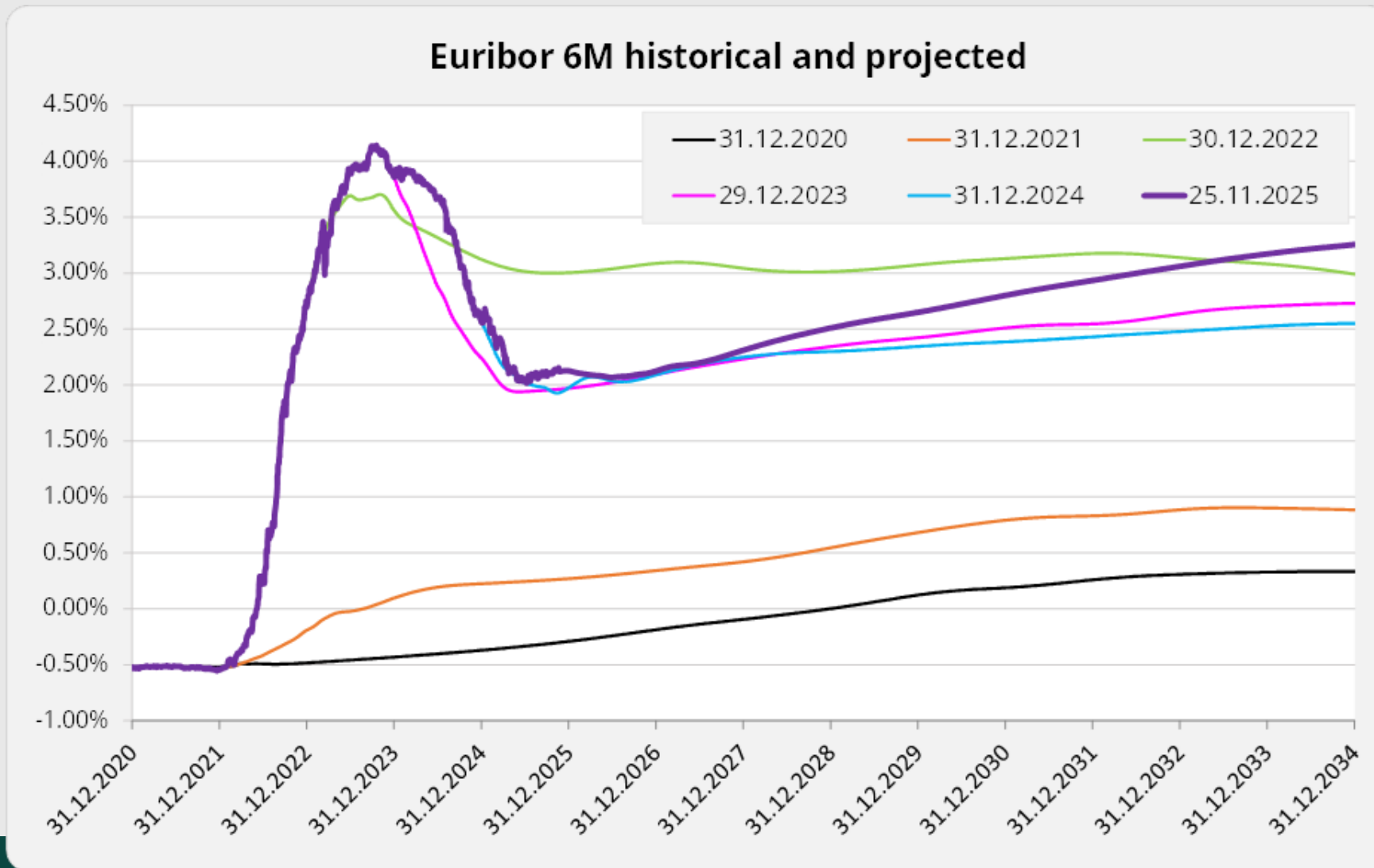
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

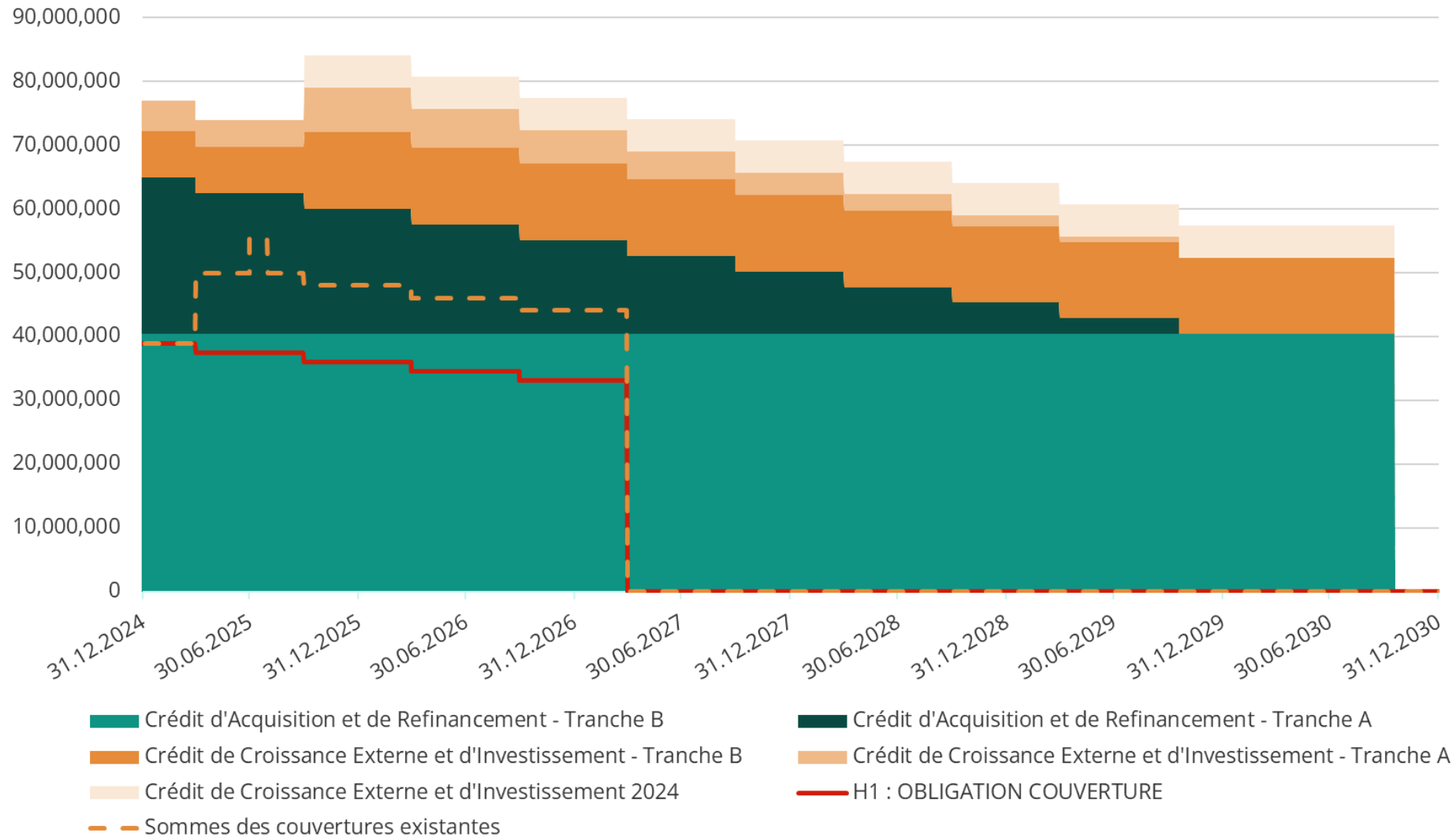
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (25/11/2025)



Cartographie des dettes



Financements :

Prêteurs : SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Crédit d'Acquisition et de Refinancement de €67'400'000, tiré le 19/10/2023, composé d'une :

- **Tranche A €27'000'000**, amort. linéaire semestriel, échéance 19/10/2029, floor 0% sur **Euribor 3 mois ou 6 mois** + 2,50%.
- **Tranche B €40'400'000**, amort. in fine, échéance 19/10/2030, floor 0% sur **Euribor 3 mois ou 6 mois** + 3,50%.

Crédit de Croissance Externe et d'investissement de €20'000'000, composé d'une :

- **Tranche A : €8'000'000**, dont €3'600'000 tirés le 26/06/2024, €1'200'000 tirés le 23/07/2024 et €3'200'000 tirés le 30/09/2025, amort. semestriel, échéance 19/10/2029, floor 0% sur **Euribor 6 mois** + 2,50%.
- **Tranche B : €12'000'000**, dont €5'400'000 tirés le 26/06/2024, €1'800'000 tirés le 23/07/2024 et €4'800'000 tirés le 30/09/2025, In fine, échéance 19/10/2030, floor 0% sur **Euribor 6 mois** + 3,50%.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, dans un délai de **cent quatre-vingts (180) jours** calendaires suivant la Première Date de Tirage, un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux, avec un ou plusieurs établissements de crédits pour **une durée minimum de trois (3) ans** et pour **un montant notionnel égal à au moins soixante pour cent (60%) de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement** et protégeant l'Emprunteur contre **une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à son niveau à la Date d'Acquisition.

Banques de couverture: SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Couvertures existantes :

CAP évolutif 4,0% puis 3,5% SG : départ 28/03/2024, échéance le 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €32'617'727. Prime lissée de 0.23%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Financements :

Prêteurs : SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

Crédit de Croissance Externe et d'investissement 2024 de €32'000'000, dont €5'000'000 tirés le 30/09/2025, amort. In fine, échéance le 19/10/2030, floor 0% sur **Euribor 6 mois** + 3,75%.

Crédit Renouvelable €5'000'000 => Non pris en compte dans l'analyse.

Crédit Non-Confirmé €20'000'000 => Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

L'Emprunteur s'engage à conclure, dans un délai de **cent quatre-vingts (180) jours** calendaires suivant la Première Date de Tirage, un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux, avec un ou plusieurs établissements de crédits pour **une durée minimum de trois (3) ans** et pour **un montant notionnel égal à au moins soixante pour cent (60%) de l'Encours du Crédit d'Acquisition et de Refinancement** et protégeant l'Emprunteur contre **une hausse de l'EURIBOR de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à son niveau à la Date d'Acquisition.

Banques de couverture: SG, BNP, CADIF, CACIB, BOI.

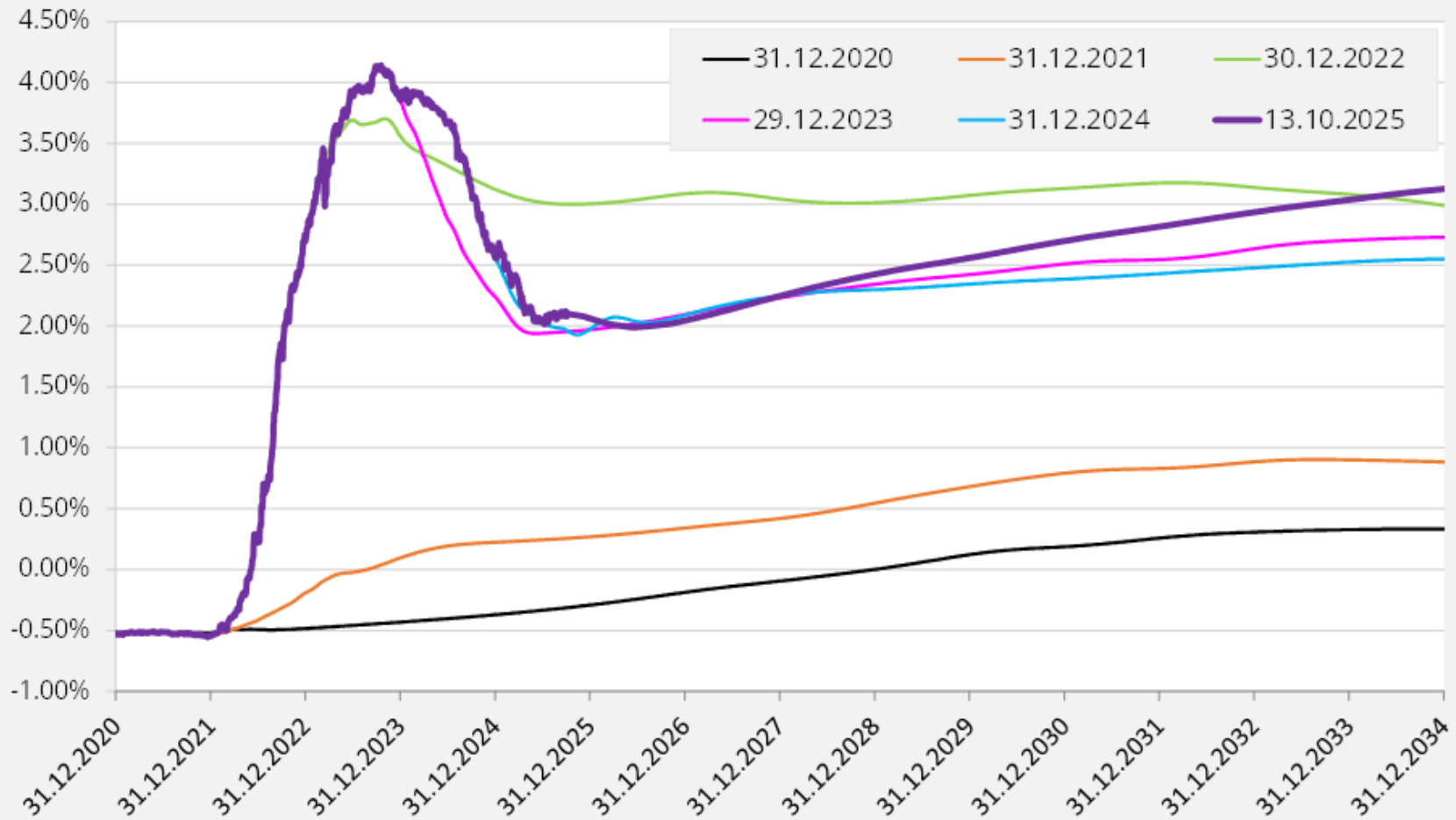
Couvertures existantes :

CAP évolutif 4,0% puis 3,5% SG : départ 28/03/2024, échéance le 31/03/2027, amortissement spécifique, notionnel €32'617'727. Prime lissée de 0.23%.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 6M historical and projected

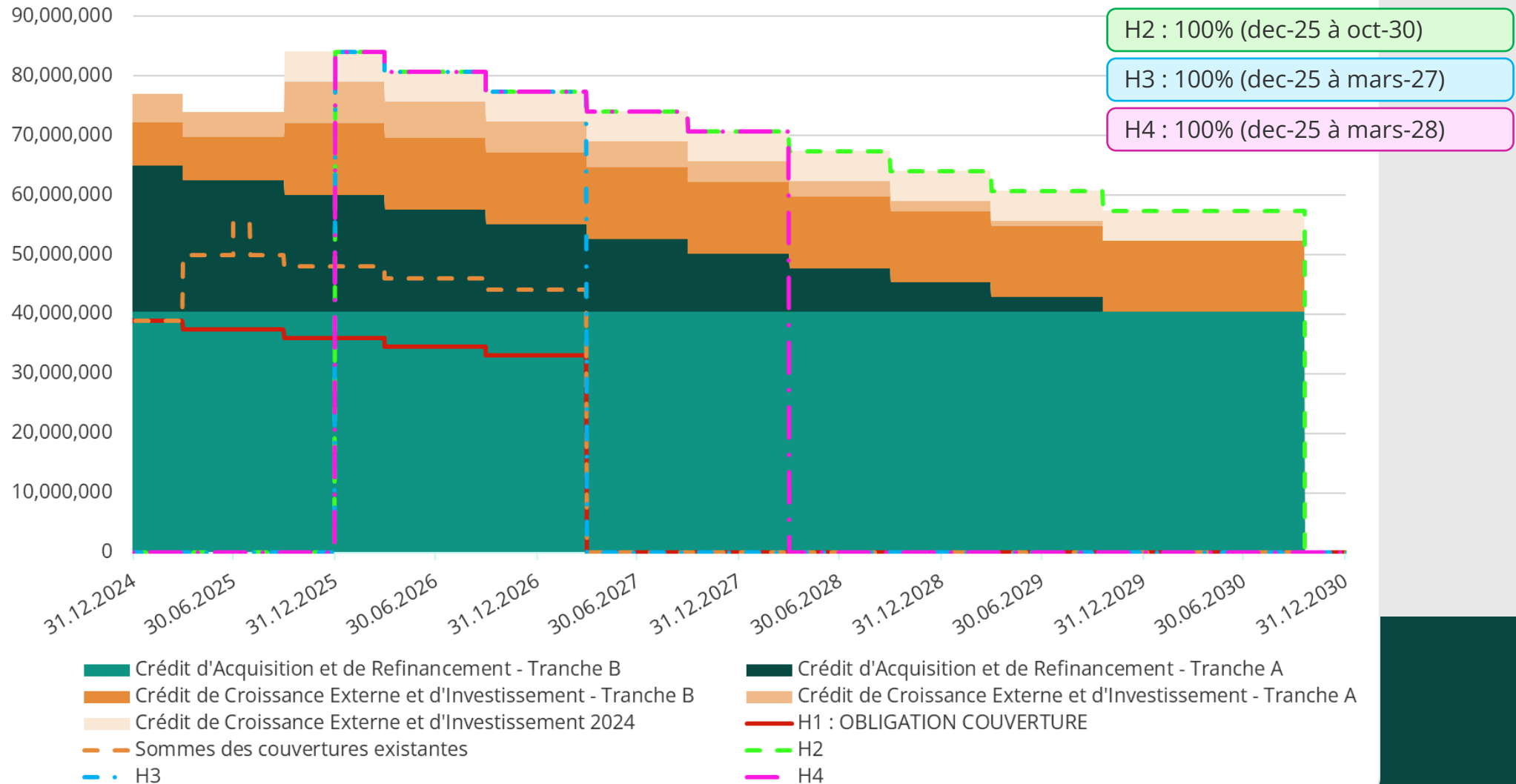


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

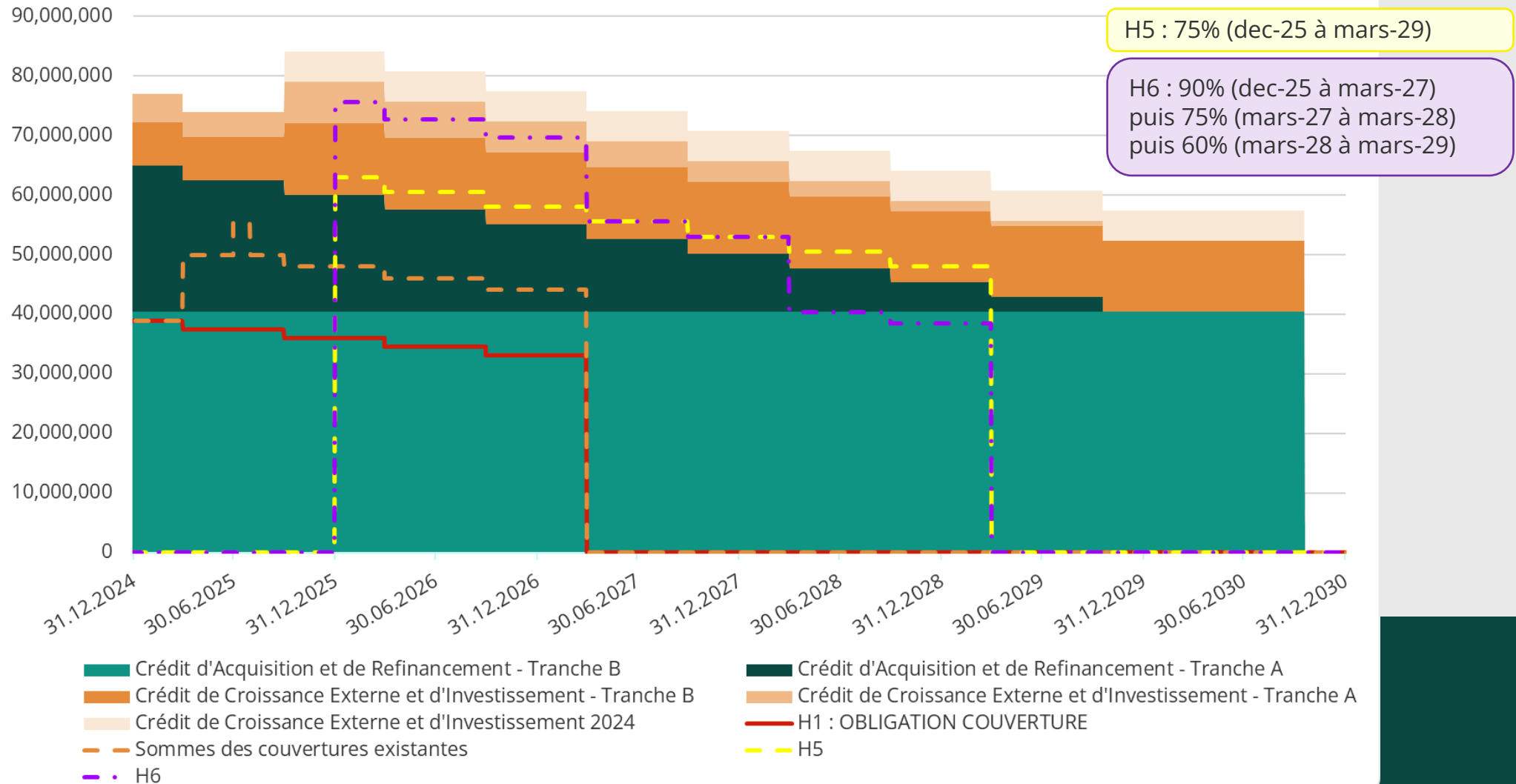
Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits non recommandés

COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	27,584	4,348	11,709	12,338	12,856
Swap sans Floor	2.38%	2.11%	2.19%	2.29%	2.26%
Swap avec Floor	2.39%	2.11%	2.19%	2.29%	2.26%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	4.75 ans	1.25 ans	2.25 ans	3.25 ans	3.25 ans
Indice	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M
Notionnel départ	36,047,273	36,047,273	36,047,273	15,028,182	27,639,636
Début de période	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2025
Fin de période	19.10.2030	31.03.2027	31.03.2028	31.03.2029	31.03.2029
Valeur 1bp en EUR	27,584	4,348	11,709	12,338	12,856

Prime d'option lissée					
Cap 0% annualisé	2.39%	2.11%	2.19%	2.29%	2.26%
Taux financement Max	2.39%	2.11%	2.19%	2.29%	2.26%

Cap 2% annualisé	0.60%	0.19%	0.34%	0.49%	0.44%
Taux financement Max	2.60%	2.19%	2.34%	2.49%	2.44%

Cap 2.5% annualisé	0.37%	0.08%	0.17%	0.27%	0.24%
Taux financement Max	2.87%	2.58%	2.67%	2.77%	2.74%

Cap 3% annualisé	0.25%	0.07%	0.11%	0.17%	0.15%
Taux financement Max	3.25%	3.07%	3.11%	3.17%	3.15%

Prime des options en EUR					
Cap 0%	6,227,100	915,900	2,481,400	2,695,000	2,783,800
Cap 2%	1,569,600	81,800	387,300	574,700	541,400
Cap 2.5%	969,900	34,800	191,100	322,600	297,000
Cap 3%	640,900	31,500	125,300	203,400	190,500

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

*bis : en complément de la couverture existante

H1 bis = H1 –couverture existante

Détail des stratégies:

H2 : 100% (dec-25 à oct-30).

H3 : 100% (dec-25 à mars-27).

H4 : 100% (dec-25 à mars-28).

H5 : 75% (dec-25 à mars-29).

H6 : 90% (dec-25 à mars-27)
puis 75% (mars-27 à mars-28)
puis 60% (mars-28 à mars-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6bis Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
29.12.2025	31.12.2025	31.03.2026	31.03.2026	27,639,636	15,977	-281,023
27.03.2026	31.03.2026	30.09.2026	30.09.2026	26,602,182	31,268	-249,755
28.09.2026	30.09.2026	31.03.2027	31.03.2027	25,564,727	29,884	-219,870
29.03.2027	31.03.2027	30.09.2027	30.09.2027	55,554,545	65,298	-154,572
28.09.2027	30.09.2027	31.03.2028	31.03.2028	53,053,636	62,359	-92,213
29.03.2028	31.03.2028	29.09.2028	29.09.2028	40,442,182	47,276	-44,937
27.09.2028	29.09.2028	30.03.2029	30.03.2029	38,441,455	44,937	0

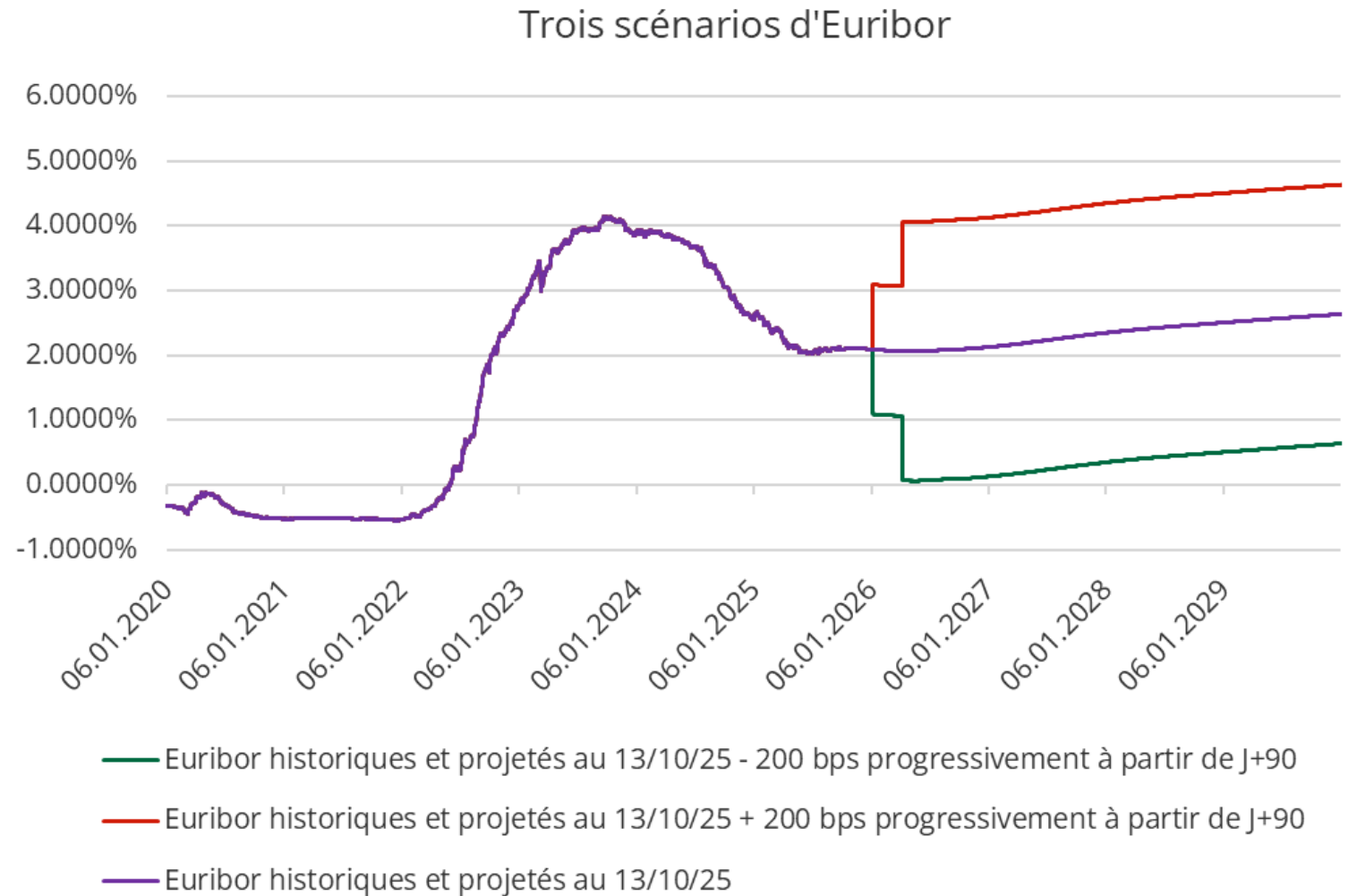
Prime lissée	0.24%
--------------	-------

Total à payer	297,000
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

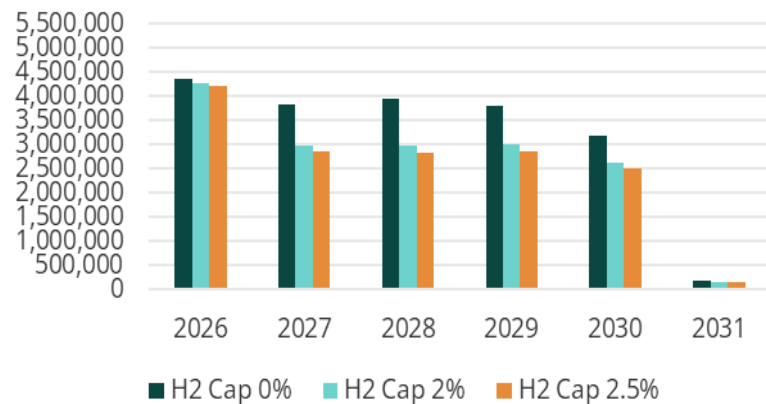
Toutes les simulations de frais financiers démarrent au **30 septembre 2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **2,50%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche A, Crédit de Croissance Externe et d'Investissement – Tranche A), **3,50%** (Crédit d'Acquisition et de Refinancement – Tranche B, Crédit de Croissance Externe et d'Investissement – Tranche B), **3,75%** (Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024), l'impact de la variation des Euribor 6M, le coût de la couverture existante et le coût de la couverture à mettre en place.

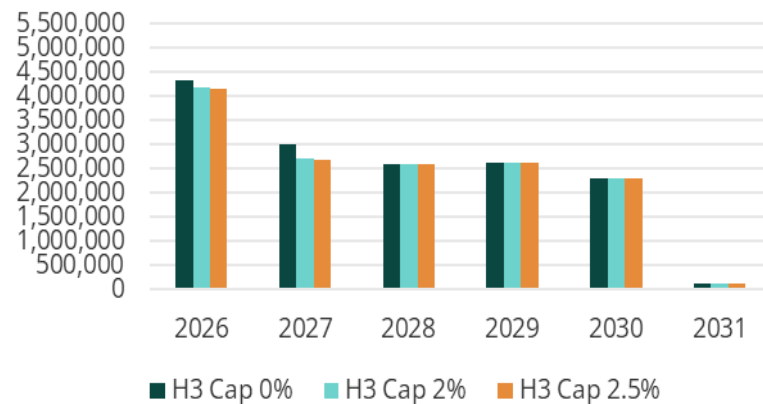


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

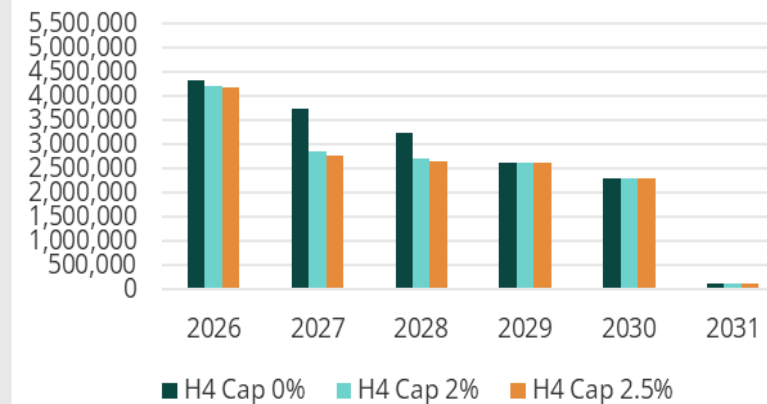
STRATEGIE H2



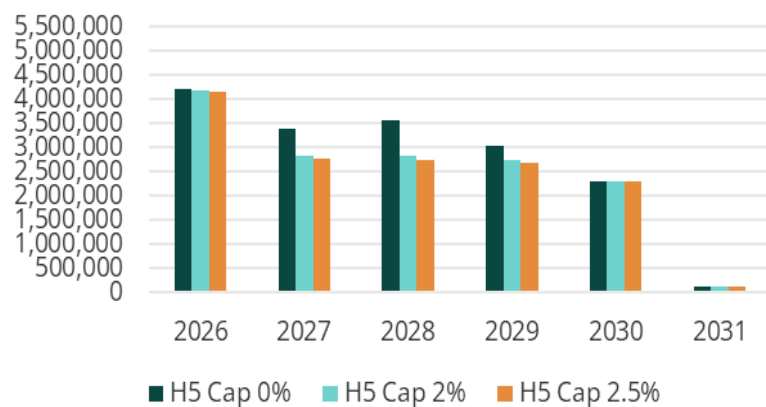
STRATEGIE H3



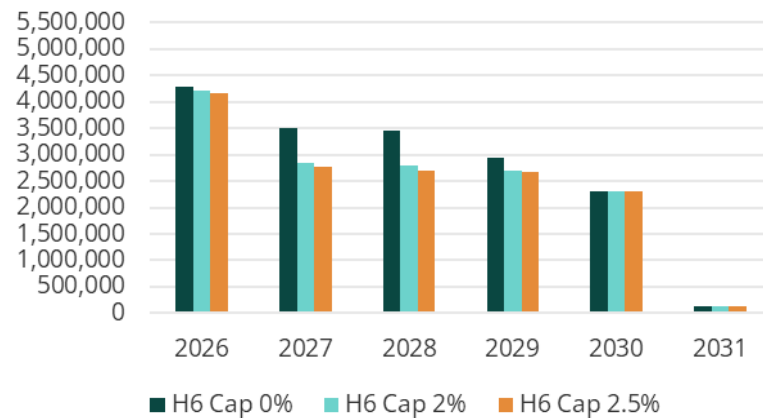
STRATEGIE H4



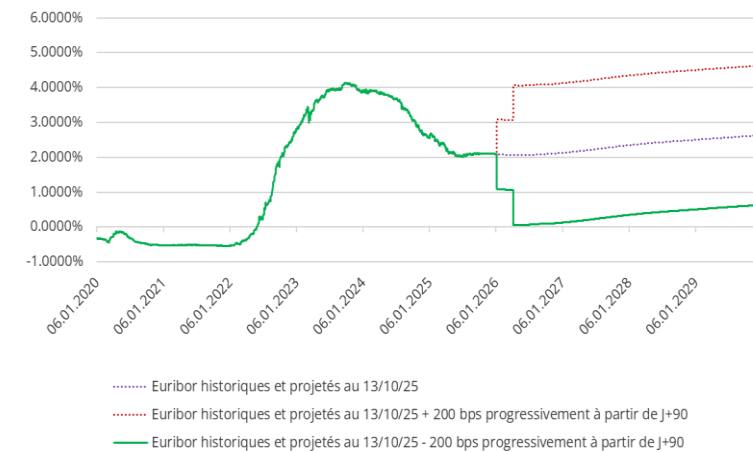
STRATEGIE H5



STRATEGIE H6

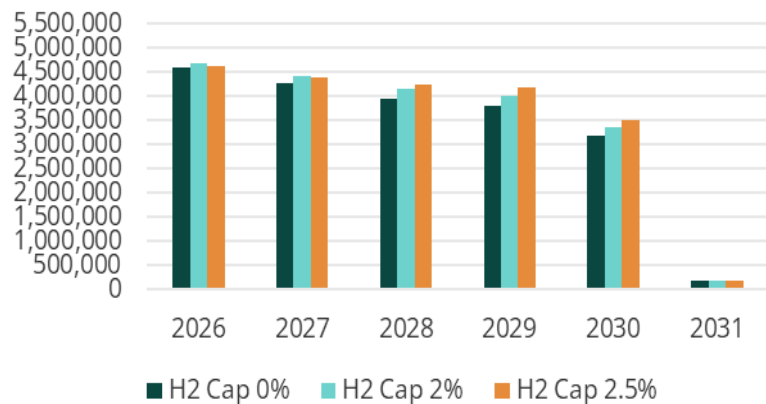


Courbe des Euribor projetés - 200 bps

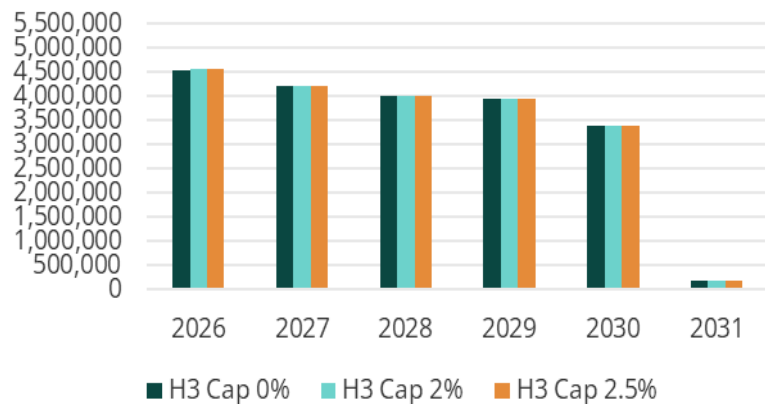


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

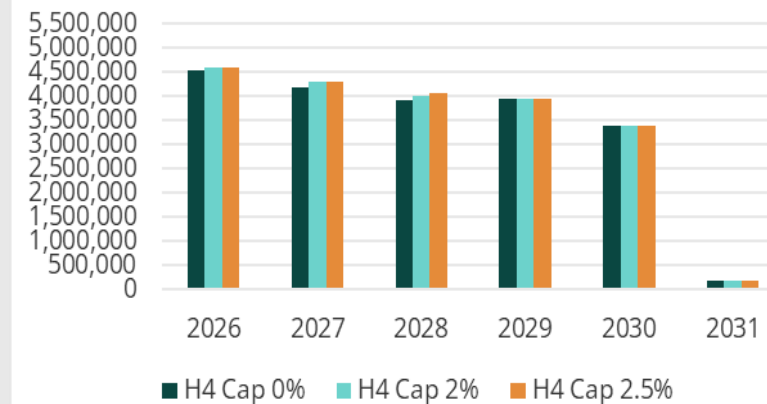
STRATEGIE H2



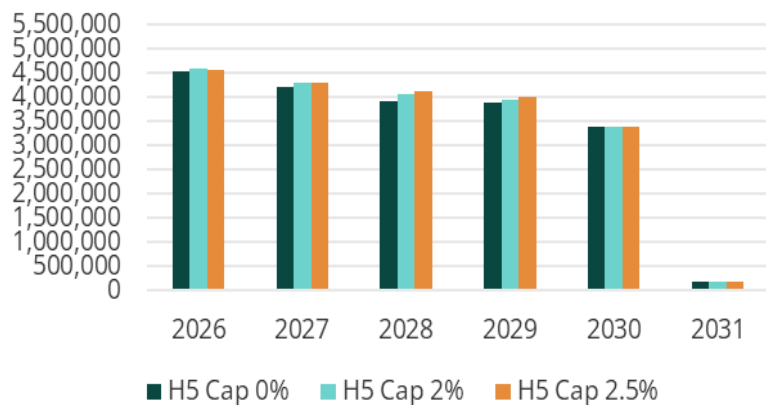
STRATEGIE H3



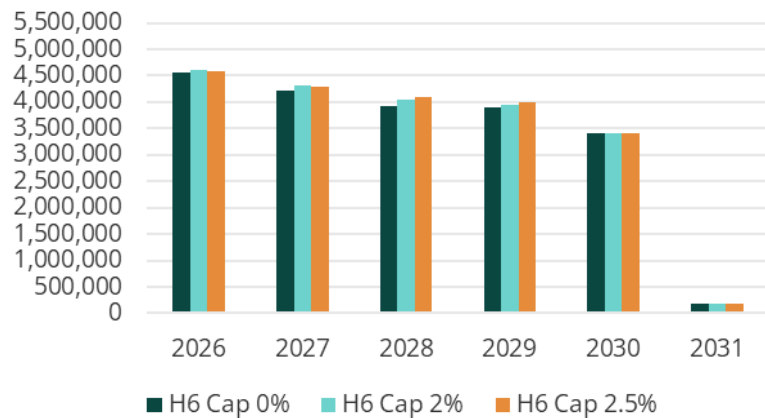
STRATEGIE H4



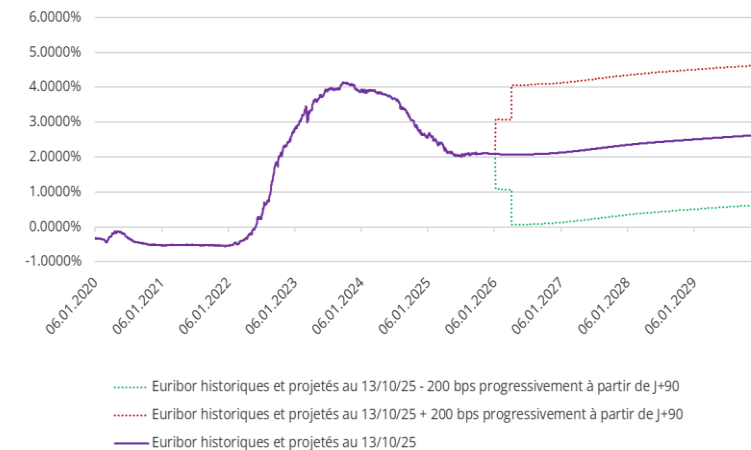
STRATEGIE H5



STRATEGIE H6

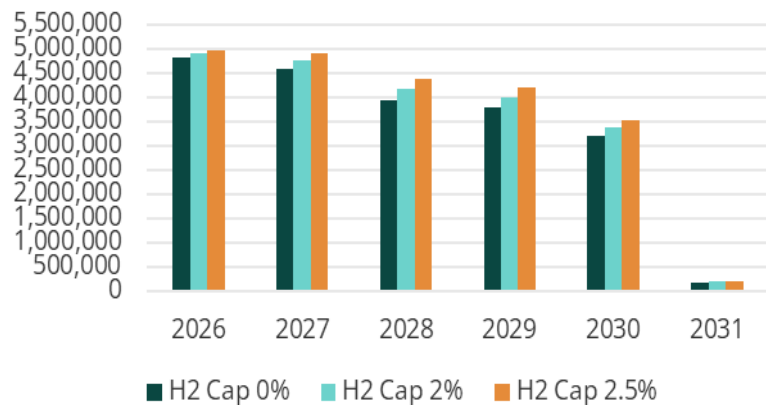


Courbe des Euribor projetés

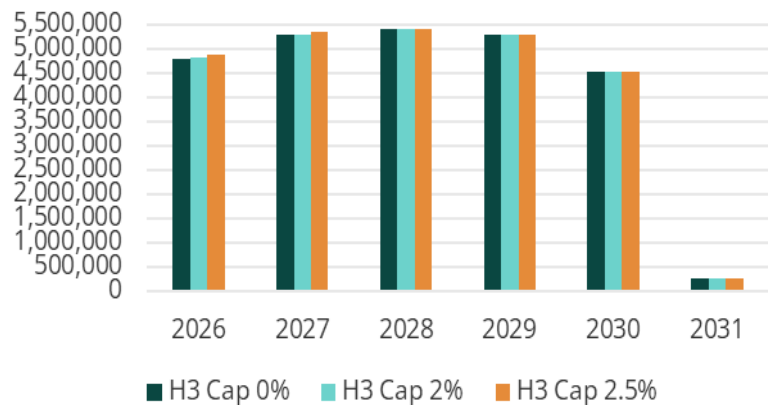


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

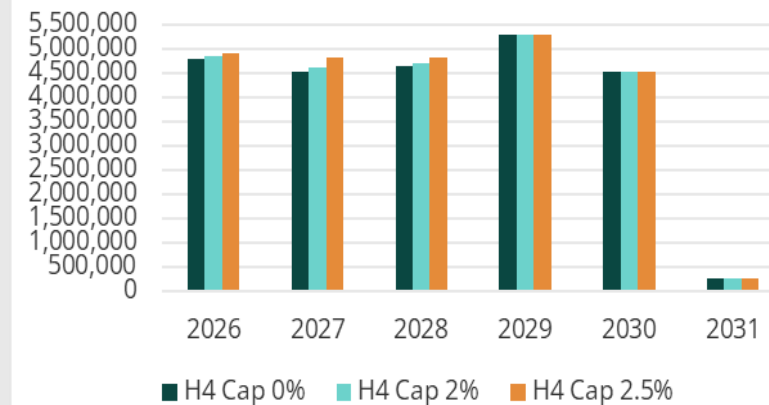
STRATEGIE H2



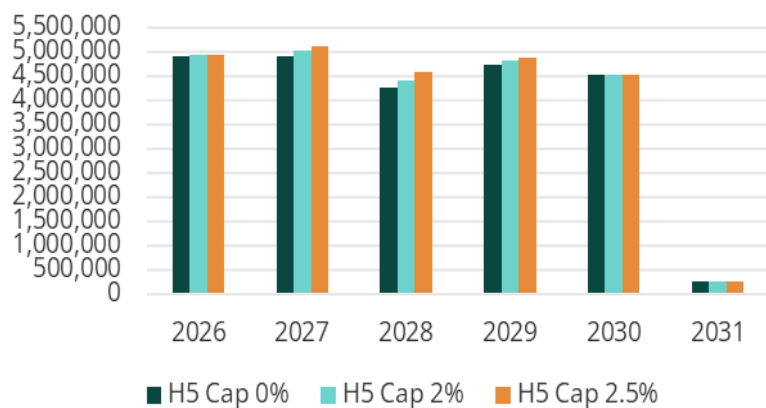
STRATEGIE H3



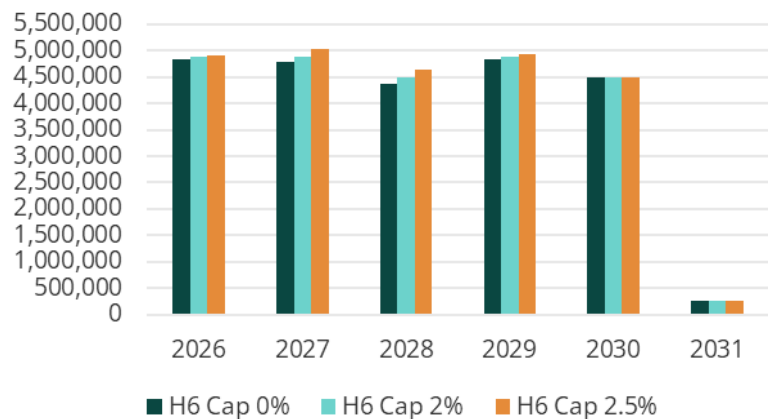
STRATEGIE H4



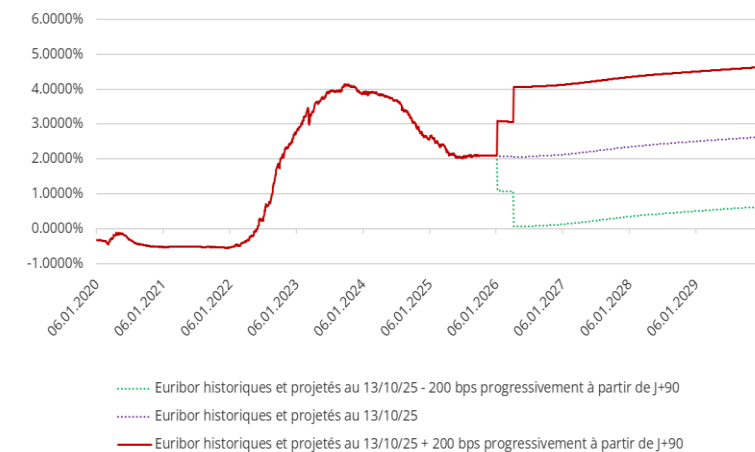
STRATEGIE H5



STRATEGIE H6

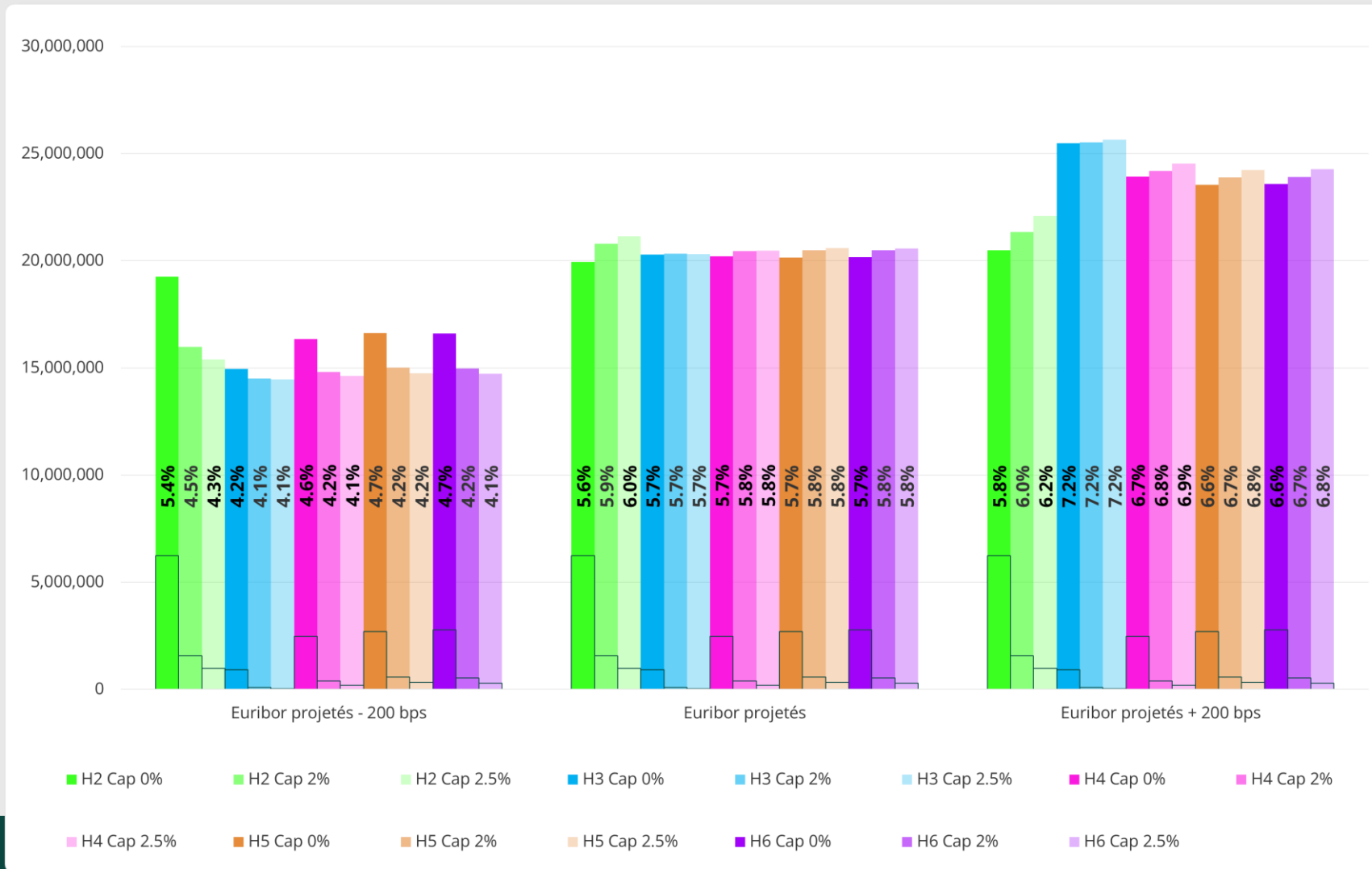


Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H2			STRATEGIE H3			STRATEGIE H4		
	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	19,254,382	15,993,338	15,402,356	14,955,438	14,505,538	14,467,256	16,353,235	14,811,038	14,623,556
Euribor projetés	19,937,986	20,797,346	21,148,007	20,286,368	20,321,802	20,311,212	20,211,921	20,459,600	20,467,512
Euribor projetés + 200 bps	20,489,408	21,348,768	22,091,942	25,485,115	25,520,549	25,654,592	23,938,424	24,186,103	24,539,006

	STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	16,623,341	15,003,521	14,755,056	16,617,668	14,967,171	14,729,456
Euribor projetés	20,148,555	20,495,800	20,599,012	20,163,878	20,492,651	20,573,412
Euribor projetés + 200 bps	23,541,587	23,888,832	24,238,468	23,577,905	23,906,678	24,277,206

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche A		Crédit d'Acquisition et de Refinancement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement - Tranche A		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement - Tranche B		Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024		TOTAL DETTE	COUVERTUR E EXISTANTE Cap évolutif 4% SG	COUVERTUR E EXISTANTE SWAP FLOORE n°1	COUVERTUR E EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD					
31.03.2025	30.06.2025	2,454,545	22,090,909	0	40,400,000	480,000	4,320,000	0	7,200,000	0	0	74,010,909	44,622,727	5,370,000	49,992,727	60%
30.06.2025	31.07.2025	0	22,090,909	0	40,400,000	0	4,320,000	0	7,200,000	0	0	74,010,909	49,992,727	5,370,000	55,362,727	60%
31.07.2025	30.09.2025	0	22,090,909	0	40,400,000	0	4,320,000	0	7,200,000	0	0	74,010,909	49,992,727	0	49,992,727	60%
30.09.2025	31.12.2025	2,454,545	19,636,364	0	40,400,000	0	7,040,000	0	12,000,000	0	5,000,000	84,076,364	48,029,091	0	48,029,091	60%
31.12.2025	31.03.2026	0	19,636,364	0	40,400,000	480,000	7,040,000	0	12,000,000	0	5,000,000	84,076,364	48,029,091	0	48,029,091	60%
31.03.2026	30.09.2026	2,454,545	17,181,818	0	40,400,000	880,000	6,160,000	0	12,000,000	0	5,000,000	80,741,818	46,065,455	0	46,065,455	60%
30.09.2026	31.03.2027	2,454,545	14,727,273	0	40,400,000	880,000	5,280,000	0	12,000,000	0	5,000,000	77,407,273	44,101,818	0	44,101,818	60%
31.03.2027	30.09.2027	2,454,545	12,272,727	0	40,400,000	880,000	4,400,000	0	12,000,000	0	5,000,000	74,072,727	0	0	0	
30.09.2027	31.03.2028	2,454,545	9,818,182	0	40,400,000	880,000	3,520,000	0	12,000,000	0	5,000,000	70,738,182	0	0	0	
31.03.2028	30.09.2028	2,454,545	7,363,636	0	40,400,000	880,000	2,640,000	0	12,000,000	0	5,000,000	67,403,636	0	0	0	
30.09.2028	31.03.2029	2,454,545	4,909,091	0	40,400,000	880,000	1,760,000	0	12,000,000	0	5,000,000	64,069,091	0	0	0	
31.03.2029	30.09.2029	2,454,545	2,454,546	0	40,400,000	880,000	880,000	0	12,000,000	0	5,000,000	60,734,546	0	0	0	
30.09.2029	19.10.2029	0	2,454,546	0	40,400,000	0	880,000	0	12,000,000	0	5,000,000	60,734,546	0	0	0	
19.10.2029	31.03.2030	2,454,546	0	0	40,400,000	880,000	0	0	12,000,000	0	5,000,000	57,400,000	0	0	0	
31.03.2030	30.09.2030	0	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	57,400,000	0	0	0	
30.09.2030	19.10.2030	0	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	57,400,000	0	0	0	
19.10.2030	31.03.2031	0	0	40,400,000	0	0	0	12,000,000	0	5,000,000	0	0	0	0	0	

Période
brisée

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	TOTAL DETTE	COUVERTURE EXISTANTE Totale	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6	H1bis= H1 - Couv. Exist.	H2bis= H2 - Couv.Exist	H3bis= H3 - Couv.Exist	H4bis= H4 - Couv.Exist	H5bis= H5 - Couv.Exist	H6bis= H6 - Couv.Exist
31.03.2025	30.06.2025	74,010,909	49,992,727	37,494,545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30.06.2025	31.07.2025	74,010,909	55,362,727	37,494,545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31.07.2025	30.09.2025	74,010,909	49,992,727	37,494,545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30.09.2025	31.12.2025	84,076,364	48,029,091	36,021,818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31.12.2025	31.03.2026	84,076,364	48,029,091	36,021,818	0	84,076,364	84,076,364	84,076,364	63,057,273	75,668,727	0	36,047,273	36,047,273	36,047,273	15,028,182	27,639,636
31.03.2026	30.09.2026	80,741,818	46,065,455	34,549,091	0	80,741,818	80,741,818	80,741,818	60,556,364	72,667,636	0	34,676,364	34,676,364	34,676,364	14,490,909	26,602,182
30.09.2026	31.03.2027	77,407,273	44,101,818	33,076,364	0	77,407,273	77,407,273	77,407,273	58,055,455	69,666,545	0	33,305,455	33,305,455	33,305,455	13,953,636	25,564,727
31.03.2027	30.09.2027	74,072,727	0	0	0	74,072,727	0	74,072,727	55,554,545	55,554,545	0	74,072,727	0	74,072,727	55,554,545	55,554,545
30.09.2027	31.03.2028	70,738,182	0	0	0	70,738,182	0	70,738,182	53,053,636	53,053,636	0	70,738,182	0	70,738,182	53,053,636	53,053,636
31.03.2028	30.09.2028	67,403,636	0	0	0	67,403,636	0	0	50,552,727	40,442,182	0	67,403,636	0	0	50,552,727	40,442,182
30.09.2028	31.03.2029	64,069,091	0	0	0	64,069,091	0	0	48,051,818	38,441,455	0	64,069,091	0	0	48,051,818	38,441,455
31.03.2029	30.09.2029	60,734,546	0	0	0	60,734,546	0	0	0	0	0	60,734,546	0	0	0	0
30.09.2029	19.10.2029	60,734,546	0	0	0	60,734,546	0	0	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0
19.10.2029	31.03.2030	57,400,000	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0
31.03.2030	30.09.2030	57,400,000	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0
30.09.2030	19.10.2030	57,400,000	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0	0	57,400,000	0	0	0	0
19.10.2030	31.03.2031	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Clauses contractuelles

Contrat

Le 19 octobre 2023
tel que modifié par la Demande de *Waiver/Avenant* Cabcon en date du 17 juin 2024 et l'Avenant
2024 en date du 11 décembre 2024

MILEXIA GROUP
anciennement dénommée MAGNUM HOLDING
(en qualité d'Emprunteur)

BNP PARIBAS
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE
CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
THE GOVERNOR AND COMPANY OF THE BANK OF IRELAND
(en qualité d'Arrangeurs Mandatés)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
(en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés)

et
LES PRÊTEURS

CONTRAT DE CRÉDITS SENIOR
Crédit d'Acquisition et de Refinancement : EUR 67.400.000
Crédit Renouvelable : EUR 5.000.000
Crédit de Croissance Externe et d'Investissement : EUR 20.000.000
Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024: EUR 32.000.000
Crédit Non-Confirmé : EUR 20.000.000



MILEXIA

Clauses contractuelles

Financement (1/3)

Montant des Crédits

Sur le fondement des déclarations et garanties visées à l'ARTICLE 16 (DÉCLARATIONS ET GARANTIES) ci-après et sous réserve des autres stipulations du Contrat (notamment les conditions préalables visées à l'ARTICLE 4 (CONDITIONS PRÉALABLES ET CONCOMITANTES), les Prêteurs consentent à l'Emprunteur qui l'accepte, sous les réserves et aux conditions stipulées ci-après :

- (a) la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, soit un prêt à terme amortissable d'un montant en principal de vingt-sept millions (27.000.000) d'Euros utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.1 (Utilisation du Crédit d'Acquisition et de Refinancement) ;
- (b) la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, soit un prêt à terme remboursable *in fine* d'un montant en principal de quarante millions quatre cent mille (40.400.000) Euros utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.1 (Utilisation du Crédit d'Acquisition et de Refinancement) ;
- (c) la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, soit un prêt à terme amortissable d'un montant en principal de huit millions (8.000.000) d'Euros utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.2 (Utilisation du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement) ;
- (d) la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, soit un prêt à terme remboursable *in fine* d'un montant en principal de douze millions (12.000.000) d'Euros utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.2 (Utilisation du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement) ; et
- (e) le Crédit Renouvelable, soit une ouverture de crédit renouvelable d'un montant initial maximum en principal de cinq millions (5.000.000) d'Euros et utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.3 (Utilisation du Crédit Renouvelable) ; et
- (f) le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024, soit un prêt à un terme remboursable *in fine* d'un montant en principal de trente-deux millions (32.000.000) d'Euros et utilisable par l'Emprunteur conformément aux stipulations du paragraphe 5.4 (Utilisation du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024).

"Date de Signature" désigne la date de conclusion du Contrat, soit le 19 octobre 2023.

"Date d'Acquisition" désigne la date à laquelle il sera effectivement procédé à l'Acquisition, et au plus tard le 31 décembre 2023.

"Date de Tirage" désigne toute date à laquelle il sera procédé à la mise à disposition de fonds au titre de l'un quelconque des Crédits, telle que fixée dans l'Avis de Tirage correspondant.

"Date Ultime de Tirage" désigne :

- (a) en ce qui concerne le Crédit d'Acquisition et de Refinancement, la Date d'Acquisition ;
- (b) en ce qui concerne le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, le troisième (3^{ème}) anniversaire de la Date d'Acquisition ;
- (c) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, la date tombant un (1) mois avant la Date d'Echéance du Crédit Renouvelable ;
- (d) en ce qui concerne le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024, la date tombant dix-huit mois (18) mois après la Date d'Avenant 2024 ;
- (e) en ce qui concerne chaque Tranche Confirmée, le dernier jour de la période de disponibilité de la Tranche Confirmée en question qui aura été agréée en application du (d)(v) du paragraphe 5.5.1 (Souscription de l'Engagement Initial au titre du Crédit Non-Confirmé) et au plus tard le troisième (3^{ème}) anniversaire de la Date d'Acquisition.

Clauses contractuelles

Financement (2/3)

Utilisation du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Disponibilité du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

- (a) Sous réserve de la satisfaction des conditions préalables visées au paragraphe 4.3 (*Conditions préalables aux Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement*) et des autres stipulations du Contrat, le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement sera mis à la disposition de l'Emprunteur en un ou plusieurs Tirages distincts, sur remise par l'Emprunteur d'un Avis de Tirage et pendant la période comprise entre la Première Date de Tirage et la Date Ultime de Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement (incluse).
- (b) Chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement devra respecter les conditions ci-dessus :
- (i) le montant requis par l'Emprunteur au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement devra être égal à quarante pour cent (40%) du montant du Tirage concerné ; et
 - (ii) le montant requis par l'Emprunteur au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement devra être égal à soixante pour cent (60%) du montant du Tirage concerné.
- (c) Compte tenu de ce qui précède, toute référence dans le présent Contrat (et en particulier dans le paragraphe 17.7 (*Opérations de Croissance Externe*)) à un Tirage du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement doit s'entendre d'un Tirage unique concomitant de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement et de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, selon les proportions déterminées conformément au paragraphe (b) ci-dessus.

Engagement Initial Total et Engagement Résiduel Total

L'Engagement Résiduel Total au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement (et l'Engagement Résiduel au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement de chacun des Prêteurs) sera de plein droit et définitivement réduit à zéro (0) le lendemain de la Date Ultime de Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, et l'Emprunteur ne pourra plus procéder à aucun Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement à compter de cette date.

Nombre de Tirages – Montant minimum

- (a) Le nombre de Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement ne pourra pas excéder cinq (5) au total.
- (b) Chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement devra être d'un montant minimum d'un million (1.000.000) d'Euros et, au-delà, multiple entier de cent mille (100.000) Euros.
- (c) Par exception à ce qui précède, si le Montant Disponible cumulé au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement à une Date de Tirage envisagée est inférieur au montant minimum visé ci-dessus, alors le Tirage en question sera d'un montant égal au Montant Disponible du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement.

5.4 Utilisation du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024

5.4.1 Disponibilité du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024

Sous réserve de la satisfaction des conditions préalables visées au paragraphe 4.5 (*Conditions préalables aux Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024*) et des autres stipulations du Contrat, le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 sera mis à la disposition de l'Emprunteur en un ou plusieurs Tirages distincts, sur remise par l'Emprunteur d'un Avis de Tirage et pendant la période comprise entre la Première Date de Tirage et la Date Ultime de Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 (incluse).

5.4.2 Engagement Initial Total et Engagement Résiduel Total

L'Engagement Résiduel Total au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 (et l'Engagement Résiduel au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 de chacun des Prêteurs) sera de plein droit et définitivement réduit à zéro (0) le lendemain de la Date Ultime de Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024, et l'Emprunteur ne pourra plus procéder à aucun Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 à compter de cette date.

5.4.3 Nombre de Tirages – Montant minimum

- (a) Le nombre de Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement ne pourra pas excéder six (6) au total.
- (b) Chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 devra être d'un montant minimum d'un million (1.000.000) d'Euros et, au-delà, multiple entier de cent mille (100.000) Euros.
- (c) Par exception à ce qui précède, si le Montant Disponible cumulé au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 à une Date de Tirage envisagée est inférieur au montant minimum visé ci-dessus, alors le Tirage en question sera d'un montant égal au Montant Disponible du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024.

Clauses contractuelles

Financement (3/3)

“**Date de Confirmation**” désigne la date à laquelle l’engagement d’un ou plusieurs Prêteurs Participant de mettre le Crédit Non-Confirmé à disposition de l’Emprunteur devient effectif conformément au paragraphe 5.5.1 (*Souscription de l’Engagement Initial au titre du Crédit Non-Confirmé*).

“**Date de Consolidation 1**” désigne la première (1^{ère}) date anniversaire de la Date d’Acquisition.

“**Date de Consolidation 2**” désigne la deuxième (2^{ème}) date anniversaire de la Date d’Acquisition.

“**Date de Consolidation 3**” désigne la troisième (3^{ème}) date anniversaire de la Date d’Acquisition.

“**Montant Consolidé 1**” désigne, le montant cumulé en principal mis à la disposition de l’Emprunteur au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d’Investissement jusqu’à la Date de Consolidation 1 (incluse).

“**Montant Consolidé 2**” désigne le montant cumulé en principal mis à la disposition de l’Emprunteur au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d’Investissement au cours de la période allant de la Date de Consolidation 1 (exclue) jusqu’à la Date de Consolidation 2 (incluse).

“**Montant Consolidé 3**” désigne le montant cumulé en principal mis à la disposition de l’Emprunteur au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d’Investissement au cours de la période allant de la Date de Consolidation 2 (exclue) jusqu’à la Date de Consolidation 3 (incluse).

Clauses contractuelles

Remboursement
(1/3)

“Date d’Échéance” désigne :

- (a) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit d’Acquisition et de Refinancement, la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d’Investissement et le Crédit Renouvelable, la sixième (6^{ème}) date anniversaire de la Date d’Acquisition ;
- (b) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit d’Acquisition et de Refinancement, la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d’Investissement, le Crédit de Croissance Externe et d’Investissement 2024 et chaque Tranche Confirmée, la septième (7^{ème}) date anniversaire de la Date d’Acquisition ;

Durée des Crédits

Chaque Crédit est consenti jusqu’à, et prendra fin à, sa Date d’Échéance, date à laquelle il devra être intégralement remboursé.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT NORMAL DES CRÉDITS

6.1 Remboursement du Crédit d’Acquisition et de Refinancement

6.1.1 Remboursement de la Tranche A du Crédit d’Acquisition et de Refinancement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, et à chaque Date de Remboursement visée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous, l’Emprunteur effectuera un remboursement de la Tranche A du Crédit d’Acquisition et de Refinancement, à hauteur du montant en principal figurant dans la colonne de droite du tableau ci-dessous à la Date de Remboursement considérée :

Date de Remboursement	Montant en principal Tranche A du Crédit d’Acquisition et de Refinancement (en Euros)
30 septembre 2024	2.454.545,45
31 mars 2025	2.454.545,45
30 septembre 2025	2.454.545,45
31 mars 2026	2.454.545,45
30 septembre 2026	2.454.545,45
31 mars 2027	2.454.545,45
30 septembre 2027	2.454.545,45
31 mars 2028	2.454.545,45
30 septembre 2028	2.454.545,45
31 mars 2029	2.454.545,45
Date d’Échéance de la Tranche A du Crédit d’Acquisition et de Refinancement	2.454.545,50
Total	27.000.000

Remboursement de la Tranche B du Crédit d’Acquisition et de Refinancement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l’Emprunteur remboursera l’intégralité des sommes empruntées par lui au titre de la Tranche B du Crédit d’Acquisition et de Refinancement en une fois et à la Date d’Échéance de la Tranche B du Crédit d’Acquisition et de Refinancement.

Remboursement (2/3)

Clauses contractuelles

Remboursement du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Remboursement de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur effectuera, au titre de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement :

- (a) pour la première fois le 31 mars 2025, puis tous les six (6) mois (jusqu'au 31 mars 2029 (inclus)), et pour la dernière fois à la Date d'Échéance de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, un remboursement du Montant Consolidé 1 à hauteur d'un montant en principal égal à un dixième (1/10^{ème}) du Montant Consolidé 1 ;
- (b) pour la première fois le 31 mars 2026, puis tous les six (6) mois (jusqu'au 31 mars 2029 (inclus)), et pour la dernière fois à la Date d'Échéance de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, un remboursement du Montant Consolidé 2 à hauteur d'un montant en principal égal à un huitième (1/8^{ème}) du Montant Consolidé 2 ; et
- (c) pour la première fois le 31 mars 2027, puis tous les six (6) mois (jusqu'au 31 mars 2029 (inclus)), et pour la dernière fois à la Date d'Échéance de la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, un remboursement du Montant Consolidé 3 à hauteur d'un montant en principal égal :
 - (i) aux cinq (5) premières Dates de Remboursement du Montant Consolidé 3, à seize virgule soixante-six pour cent (16,66%) du Montant Consolidé 3 ; et
 - (ii) à la Date d'Échéance du Montant Consolidé 3, à seize virgule sept pour cent (16,7%) du Montant Consolidé 3.

Remboursement de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera l'intégralité des sommes empruntées par lui au titre de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement en une fois et à la Date d'Échéance de la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement.

Remboursement du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera l'intégralité des sommes empruntées par lui au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 en une fois et à la Date d'Échéance du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024.

Clauses contractuelles

Remboursement (3/3)

Remboursement du Crédit Non-Confirmé

Sous réserve des autres stipulations du Contrat, l'Emprunteur remboursera l'intégralité des sommes empruntées par lui au titre de chaque Tranche Confirmée en une fois et à la Date d'Échéance de la Tranche Confirmée concernée.

Remboursement du Crédit Renouvelable

Chaque Tirage au titre du Crédit Renouvelable sera remboursé dans son intégralité à la Date de Paiement d'Intérêts y afférente et pourra, dès lors, faire l'objet d'un nouveau Tirage dans les conditions et sous les réserves visées au paragraphe 5.3 (*Utilisation du Crédit Renouvelable*), étant entendu que l'intégralité de l'Encours au titre du Crédit Renouvelable devra avoir été remboursée à la Date d'Échéance du Crédit Renouvelable.

Clauses contractuelles

Intérêts

“EURIBOR” désigne, pour une Période d'Intérêts considérée, le taux interbancaire européen auquel des dépôts en Euros sont offerts pour une durée équivalente à ladite Période d'Intérêts et pour un montant équivalent à celui de l'Encours (ou, en ce qui concerne la Première Période d'Intérêts, du Tirage), tel que calculé par l'*European Money Markets Institute* (EMMI) et diffusé à la page appropriée de Reuters (ou toute autre page ou service qui pourrait lui être substitué) aux environs de 11 heures (heure de Bruxelles) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de cette Période d'Intérêts.

En cas de non-diffusion du taux interbancaire européen comme indiqué ci-dessus :

- (a) l'EURIBOR sera déterminé sur la base des taux annuels auxquels des dépôts en Euros d'un montant équivalent à celui de l'Encours (ou, en ce qui concerne la première Période d'Intérêts, du Tirage), sont offerts sur le marché interbancaire par les banques de premier rang aux Banques de Référence pour une durée équivalente à la Période d'Intérêts concernée, tels que ces taux auront été communiqués par les Banques de Référence à la demande de l'Agent ;
- (b) le taux indiqué sera le taux relevé aux environs de 11 heures (heure de Paris) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de la Période considérée ;
- (c) l'Agent calculera la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu, à la quatrième décimale après la virgule) des taux communiqués par chacune des Banques de Référence dans les meilleurs délais et le résultat de ce calcul donnera l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêts considérée.

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêts ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR de référence sera déterminé par interpolation linéaire et sur la base des EURIBOR déterminés (i) pour une durée égale au nombre entier de mois immédiatement inférieur à la durée de la Période d'Intérêts considérée et (ii) pour une durée égale au nombre entier de mois immédiatement supérieur à la durée de la Période d'Intérêts considérée; étant précisé que si la Période d'Intérêts est inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR de référence sera l'EURIBOR pour une durée égale à un (1) mois.

Il est précisé que si l'EURIBOR (ou tout Taux de Référence de Substitution) devenait inférieur à zéro (0), il serait réputé être égal à zéro (0).

“Euro” désigne la monnaie unique européenne ayant cours légal dans les pays de l'Union Européenne qui l'ont adoptée comme monnaie.

“Événement Défavorable Significatif” désigne la survenance ou la découverte de tout fait ou événement quelle que soit sa nature, cause ou origine (y compris notamment tout différend judiciaire, arbitral ou administratif intenté à l'encontre de l'un quelconque des membres du Groupe) affectant ou susceptible d'affecter :

- (a) de façon défavorable et significative (i) la situation financière ou économique ou les actifs, le patrimoine ou l'activité du Groupe dans son ensemble ou (ii) la capacité de l'Emprunteur à satisfaire ses engagements de paiement ou de respect du Ratio de Levier au titre des Documents de Financement Senior ; ou

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêts

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

- (a) La première Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement commencera à la Première Date de Tirage et s'achèvera de plein droit le 29 mars 2024 (inclus).
- (b) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour.
- (c) Chaque Période d'Intérêts suivante aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée agréée avec l'Agent agissant sur instructions de la Majorité des Prêteurs), étant convenu que :
 - (i) l'Emprunteur notifiera à l'Agent, dans les meilleurs délais et au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours, la durée de la Période d'Intérêts suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement, sauf dans le cas où la Période d'Intérêts applicable a déjà été déterminée en concertation avec l'Agent dans le premier Avis de Tirage remis à l'Agent au plus tard à la Date d'Acquisition ; et
 - (ii) l'Emprunteur sélectionnera la durée des Périodes d'Intérêts de telle sorte que chaque date de remboursement au titre de la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts.
- (d) La dernière Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la Date d'Échéance du Crédit d'Acquisition et de Refinancement.
- (e) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêts comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.1 (*Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement*). De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêts qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.1 (*Périodes d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement*).

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

- (a) La première Période d'Intérêts du premier Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement (le "**Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement**") commencera à la Date de Tirage correspondante et aura de plein droit une durée telle qu'elle s'achèvera (i) au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement alors en cours ou, (ii) dans le cas où le dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement alors en cours tombe moins de cinq (5) Jours Ouvrés (inclus) après la Date de Tirage correspondante, au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement suivant immédiatement celle en cours.
- (b) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour, et aura, de plein droit, une durée identique à la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement ayant commencé le même jour.
- (c) Le cas échéant, à compter de la Période d'Intérêt suivant celle au cours de laquelle il aura été procédé au remboursement de l'intégralité de l'Encours au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, chaque Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois, étant convenu que :
 - (i) l'Emprunteur notifiera à l'Agent, dans les meilleurs délais et au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours, de la durée choisie pour la Période d'Intérêts suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement ; et

- (ii) l'Emprunteur sélectionnera la durée des Périodes d'Intérêts de telle sorte que chaque date de remboursement au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts.
- (d) La dernière Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la Date d'Échéance au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement.
- (e) La première Période d'Intérêts de tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement qui serait réalisé postérieurement au Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement commencera à la Date de Tirage en question et s'achèvera de plein droit à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement.
- (f) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes aura, de plein droit, une durée identique à celle de la Période d'Intérêts du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement ayant commencé le même jour.
- (g) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêts au titre de tout Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.2 (*Périodes d'Intérêts du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement*). De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêts qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.2 (*Périodes d'Intérêts du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement*).

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

- (a) Chaque Tirage au titre du Crédit Renouvelable aura, au choix de l'Emprunteur, une durée d'un (1), trois (3) ou six (6) mois calendaires ou toute période inférieure à trois (3) mois pour les besoins de la consolidation des tirages en fin d'année civile ou toute autre période convenue entre l'Emprunteur et l'Agent (agissant au nom de la Majorité des Prêteurs).
- (b) La Période d'Intérêts de tout Tirage au titre du Crédit Renouvelable commencera à la Date de Tirage du Tirage en question et s'achèvera le dernier jour de la période correspondant à la durée du Tirage sélectionnée par l'Emprunteur, étant précisé qu'aucune Période d'Intérêts d'un Tirage au titre du Crédit Renouvelable ne saurait excéder la Date d'Échéance au titre du Crédit Renouvelable.

Périodes d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024

- (a) La première Période d'Intérêts du premier Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 (le "**Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024**") commencera à la Date de Tirage correspondante et aura de plein droit une durée telle qu'elle s'achèvera (i) au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement alors en cours ou, (ii) dans le cas où le dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement alors en cours tombe moins de cinq (5) Jours Ouvrés (inclus) après la Date de Tirage correspondante, au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement suivant immédiatement celle en cours.
- (b) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour, et aura, de plein droit, une durée identique à la Période d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement ayant commencé le même jour.

- (c) Le cas échéant, à compter de la Période d'Intérêt suivant celle au cours de laquelle il aura été procédé au remboursement de l'intégralité de l'Encours au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, chaque Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois, étant convenu que l'Emprunteur notifiera à l'Agent, dans les meilleurs délais et au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours, de la durée choisie pour la Période d'Intérêts suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement.
- (d) La dernière Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la Date d'Échéance au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024.
- (e) La première Période d'Intérêts de tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 qui serait réalisé postérieurement au Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 commencera à la Date de Tirage en question et s'achèvera de plein droit à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024.
- (f) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes aura, de plein droit, une durée identique à celle de la Période d'Intérêts du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 ayant commencé le même jour.
- (g) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.4 (*Périodes d'Intérêts du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024*). De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêts qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.4 (*Périodes d'Intérêts du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024*).

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêts du Crédit Non-Confirmé

- (a) La première Période d'Intérêts du premier Tirage au titre du Crédit Non-Confirmé (le "**Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé**") commencera à la Date de Tirage correspondante et aura de plein droit une durée telle qu'elle s'achèvera au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement alors en cours ou, (ii) dans le cas où le dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement alors en cours tombe moins de cinq (5) Jours Ouvrés (inclus) après la Date de Tirage correspondante, au dernier jour de la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement suivant immédiatement celle en cours.
- (b) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes débutera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux fois pour le même jour, et aura, de plein droit, une durée identique à la Période d'Intérêts au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement ayant commencé le même jour.
- (c) Le cas échéant, à compter de la Période d'Intérêt suivant celle au cours de laquelle il aura été procédé au remboursement de l'intégralité de l'Encours au titre du Crédit d'Acquisition et de Refinancement chaque Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé aura, de plein droit, une durée identique à la Période d'Intérêts au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement ayant commencé le même jour
- (d) Le cas échéant, à compter de la Période d'Intérêt suivant celle au cours de laquelle il aura été procédé au remboursement de l'intégralité de l'Encours au titre du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, chaque Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois, étant convenu que :
 - (i) l'Emprunteur notifiera à l'Agent, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours, de la durée choisie pour la Période d'Intérêts suivante en lui remettant un Avis de Renouvellement ; et
 - (ii) l'Emprunteur sélectionnera la durée des Périodes d'Intérêts de telle sorte que chaque Date de Remboursement au titre du Crédit Non-Confirmé, si celui-ci est amortissable, corresponde à une Date de Paiement d'Intérêts au

- (e) La dernière Période d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé commencera à l'issue de la Période d'Intérêts immédiatement précédente et prendra fin à la Date d'Échéance au titre du Crédit Non-Confirmé applicable.
- (f) La première Période d'Intérêts de tout Tirage au titre du Crédit Non-Confirmé serait réalisé postérieurement au Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé commencera à la Date de Tirage en question et s'achèvera de plein droit à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts au titre du Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé.
- (g) Chacune des Périodes d'Intérêts suivantes aura, de plein droit, une durée identique à celle de la Période d'Intérêts du Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé ayant commencé le même jour.
- (h) En cas de défaut de notification de la durée d'une Période d'Intérêts au titre de tout Tirage de Référence Crédit Non-Confirmé comme indiqué ci-dessus, celle-ci sera fixée de plein droit à trois (3) mois calendaires, sauf à être ajustée par l'Agent aux fins d'assurer le respect des autres stipulations du présent paragraphe 8.2.5 (*Périodes d'Intérêts du Crédit Non-Confirmé*) et sauf dans le cas où la Période d'Intérêts applicable a déjà été déterminée en concertation avec l'Agent dans le dernier Avis de Tirage remis à l'Agent au titre du Crédit Non-Confirmé. De même, l'Agent sera en droit d'ajuster la durée de toute Période d'Intérêts qui lui aurait été notifiée et qui contreviendrait aux autres stipulations du présent paragraphe 8.2.5.

Clauses contractuelles

Intérêts

“**Marge**” désigne, sous réserve des stipulations du paragraphe 8.3 (*Ajustement de la Marge*) :

- (a) en ce qui concerne la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement et la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, trois pour cent (3,00 %) l'an ;
- (b) en ce qui concerne la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement et la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement, quatre pour cent (4,00 %) l'an ;
- (c) en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, deux virgule soixante-cinq pour cent (2,65 %) l'an ;
- (d) en ce qui concerne le Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024, quatre virgule vingt-cinq pour cent (4,25 %) l'an ;
- (e) en ce qui concerne toute Tranche Confirmée, la marge qui sera agréée conformément aux stipulations du sous-paragraphe (d)(iii) du paragraphe 5.5.1 (*Souscription de l'Engagement Initial au titre du Crédit Non-Confirmé*) ci-dessous.

AJUSTEMENT DE LA MARGE

Pour les besoins du paragraphe 8.3 (*Ajustement de la Marge*), la Marge applicable à la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, à la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement, à la Tranche A du Crédit de Croissance et d'Investissement, à la Tranche B du Crédit de Croissance et d'Investissement et au Crédit Renouvelable sera ajustée en fonction du niveau du Ratio de Levier conformément à ce qui est indiqué ci-dessous :

1. Marge applicable à la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Ratio de Levier (“R1”)	<u>Marge applicable à la Tranche A du Crédit d'Acquisition et de Refinancement (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	3,25%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	3,00%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	2,75%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	2,50%
Inférieur à 2,50 :1	2,25%

2. Marge applicable à la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement

Ratio de Levier (“R1”)	<u>Marge applicable à la Tranche B du Crédit d'Acquisition et de Refinancement (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	4,25%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	4,00%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	3,75%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	3,50%
Inférieur à 2,50 :1	3,25%

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Ratio de Levier ("R1")	<u>Marge applicable à la Tranche A du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	3,25%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	3,00%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	2,75%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	2,50%
Inférieur à 2,50 :1	2,25%

Marge applicable au Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024

Ratio de Levier ("R1")	<u>Marge applicable au Crédit de Croissance Externe et d'Investissement 2024 (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	4,50%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	4,25%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	4,00%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	3,75%
Inférieur à 2,50 :1	3,50%

Marge applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement

Ratio de Levier ("R1")	<u>Marge applicable à la Tranche B du Crédit de Croissance Externe et d'Investissement (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	4,25%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	4,00%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	3,75%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	3,50%
Inférieur à 2,50 :1	3,25%

Marge applicable au Crédit Renouvelable

Ratio de Levier ("R1")	<u>Marge applicable au Crédit Renouvelable (pour cent par an)</u>
Supérieur ou égal à 4,25 :1	2,90%
Supérieur ou égal à 3,50 :1 et inférieur à 4,25 :1	2,65%
Supérieur ou égal à 3,00 :1 et inférieur à 3,50 :1	2,40%
Supérieur ou égal à 2,50 :1 et inférieur à 3,00 :1	2,15%
Inférieur à 2,50 :1	1,90%

La Marge applicable à chaque Crédit Non-Confirmé sera ajustée conformément aux modalités prévues dans la Demande Confirmation y afférente.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

“Banques de Couverture” désigne le ou les Prêteur(s) ou leurs Affiliés partie(s) aux Documents de Couverture et ayant adhéré à la Convention de Subordination, étant précisé que si une Banque de Couverture (ou si le Prêteur dont la Banque de Couverture est l’Affiliée) cesse d’être un Prêteur ou si la Banque de Couverture cesse d’être l’Affiliée d’un Prêteur, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture pour les besoins des Documents de Financement Senior.

Couverture des risques de taux

- (a) L’Emprunteur s’engage à conclure, dans **un délai de cent quatre-vingt (180) jours** calendaires suivant la Première Date de Tirage, un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux, avec un ou plusieurs établissements de crédits pour une durée minimum de **trois (3) ans et pour un montant notionnel égal à au moins soixante pour cent (60%)** de l’Encours du Crédit d’Acquisition et de Refinancement et protégeant l’Emprunteur contre une hausse de **l’EURIBOR de plus de cent cinquante (150) points de base** par rapport à son niveau à la Date d’Acquisition.
- (b) L’Emprunteur pourra en outre conclure à tout moment un ou plusieurs contrats de couverture de risque de taux additionnel portant sur l’Encours des Crédits et pourvu que le notionnel de l’ensemble des Documents de Couverture présentant un risque de contrepartie n’excède jamais **100%** de l’Encours des Crédits.
- (c) Les Documents de Couverture devront être conclus avec un ou plusieurs Prêteur(s) ou leurs Affiliés respectifs.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

Défaut croisé

- (a) La survenance de tout défaut de paiement de tout montant dû au titre de toute Dette Financière (autre que les Crédits) d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut supérieur à cent mille (100.000) Euros (ou son équivalent en toute autre devise) contractée par l'un quelconque des membres du Groupe ; ou
- (b) le prononcé de la déchéance du terme, au titre de toute Dette Financière, d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à déchéance du terme supérieur à cent mille (100.000) Euros (ou son équivalent en toute autre devise) contractée par l'un quelconque des membres du Groupe ; ou
- (c) la survenance, après expiration le cas échéant, des délais de grâce applicables, d'un cas de défaut ou d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) notifié au membre du Groupe concerné au titre de toute Dette Financière, d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut supérieur à sept cent cinquante mille (750.000) Euros (ou son équivalent en toute autre devise) contractée par l'un quelconque des membres du Groupe ; ou
- (d) l'un quelconque des membres du Groupe :
 - (i) n'effectue pas à bonne date (sous réserve de l'application de délais de grâce contractuellement prévus à l'origine) le paiement de tout montant unitaire ou, cumulé avec d'autres montants ainsi exigibles, supérieur à un million cinq cent mille (1.500.000) Euros (ou son équivalent en toute autre devise) au titre de toute dette autre qu'une Dette Financière, ou
 - (ii) n'honore pas une garantie (dans les délais prévus par cette dernière), pour un tel montant lorsque cette garantie, devenue exigible, est appelée,

à moins, dans les cas visés aux paragraphes (c) et (d) ci-dessus, que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi la survenance du cas de défaut concerné ou l'exigibilité de cet engagement, qu'il démontre qu'une conciliation est en cours avec le créancier concerné ou qu'un tribunal ait été saisi de cette contestation, auquel cas le défaut en question ne constituera pas un Cas d'Exigibilité Anticipée tant qu'une décision judiciaire exécutoire n'aura pas été rendue à l'encontre du membre du Groupe concerné ;

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

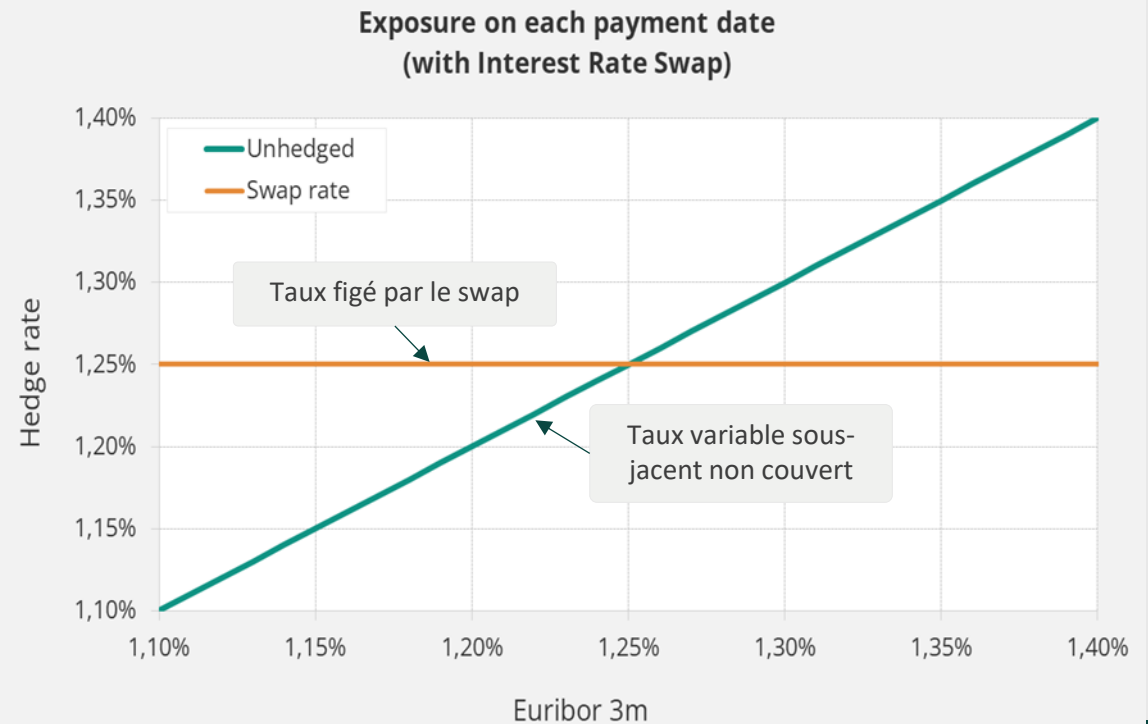
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de débouclage anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de débouclage de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

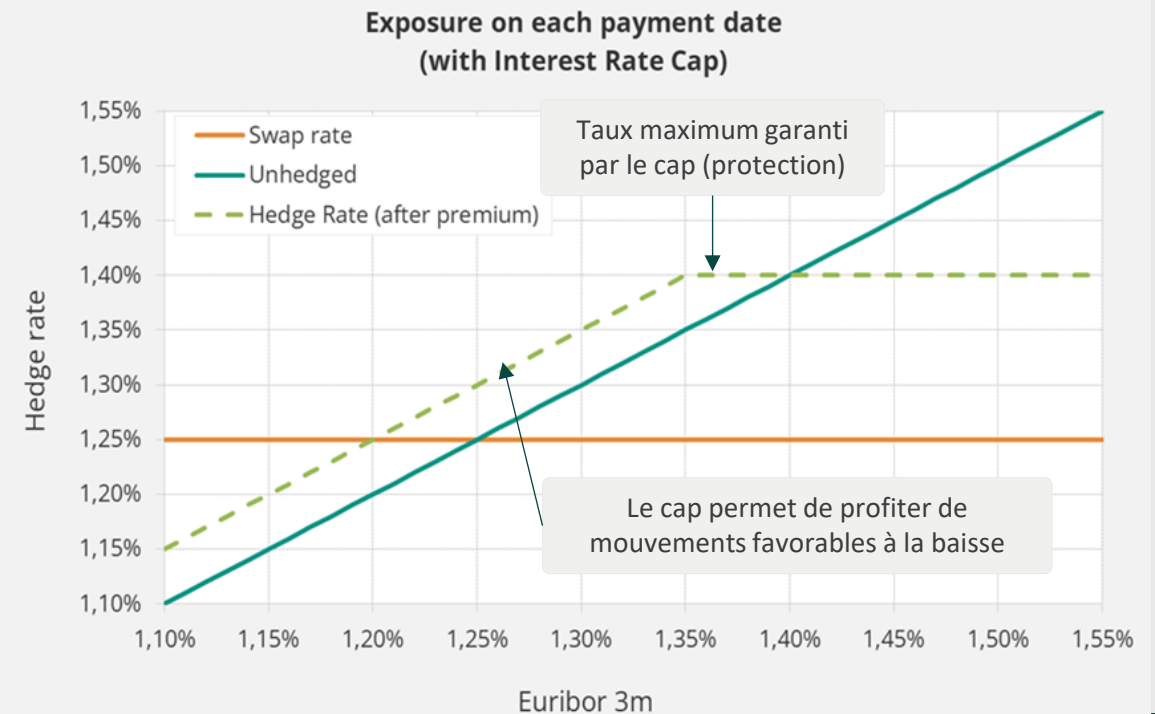
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

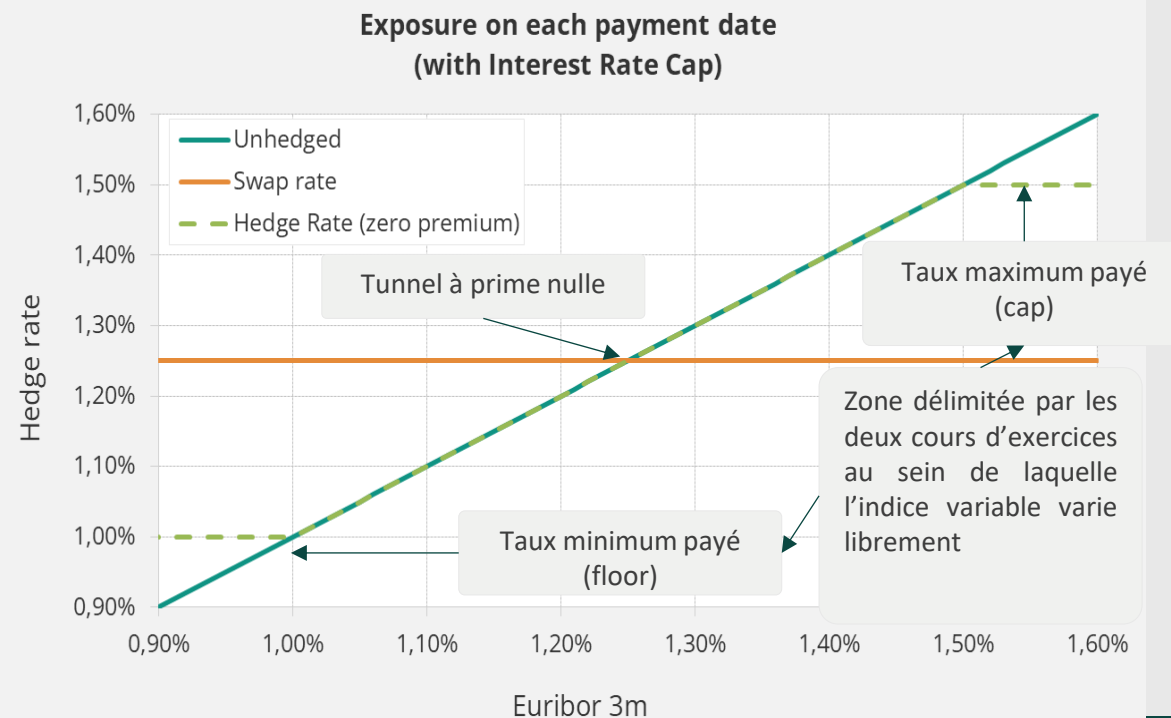
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

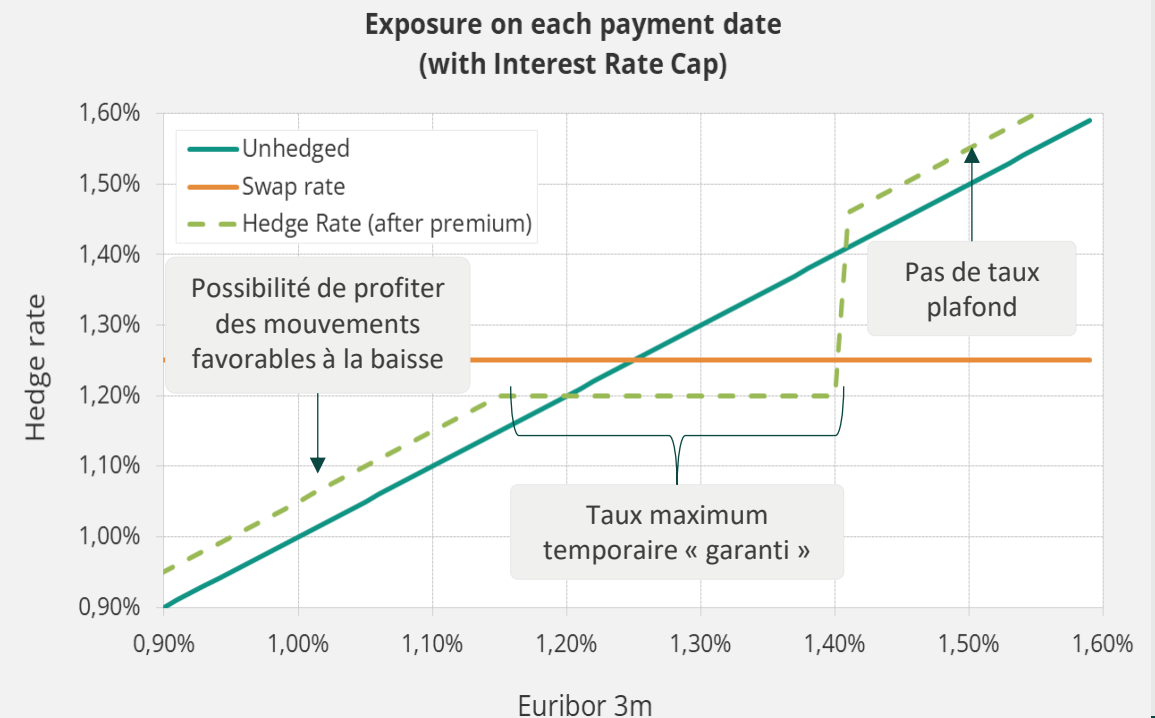
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

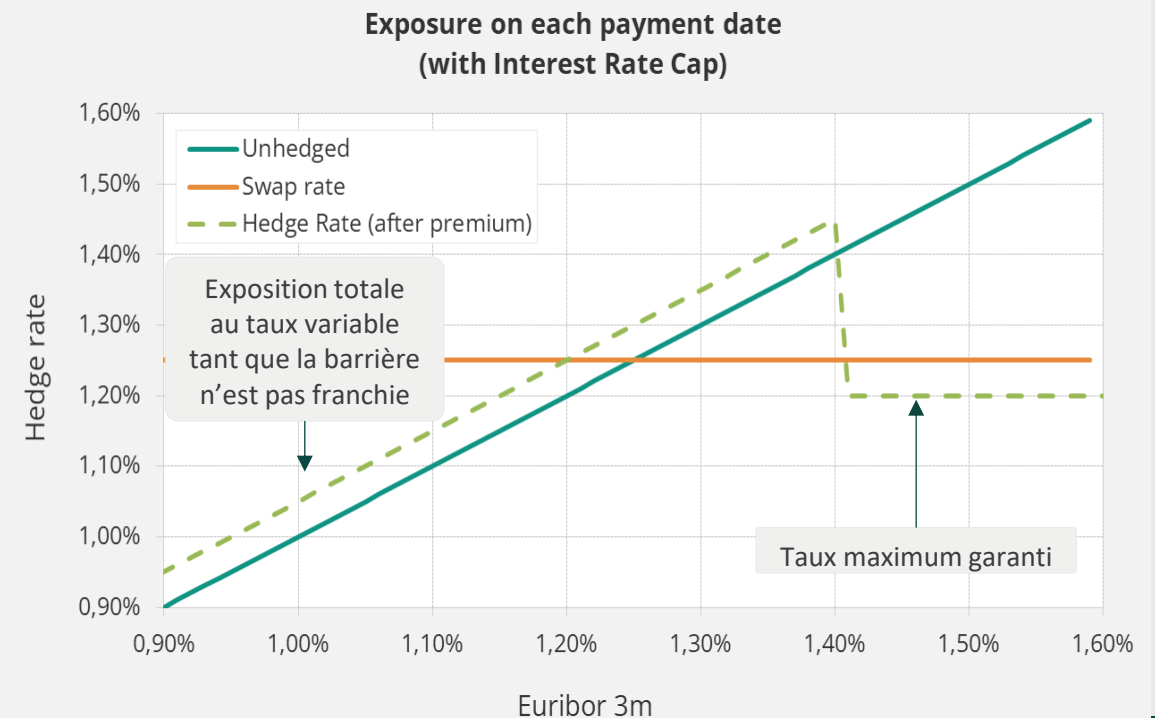
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

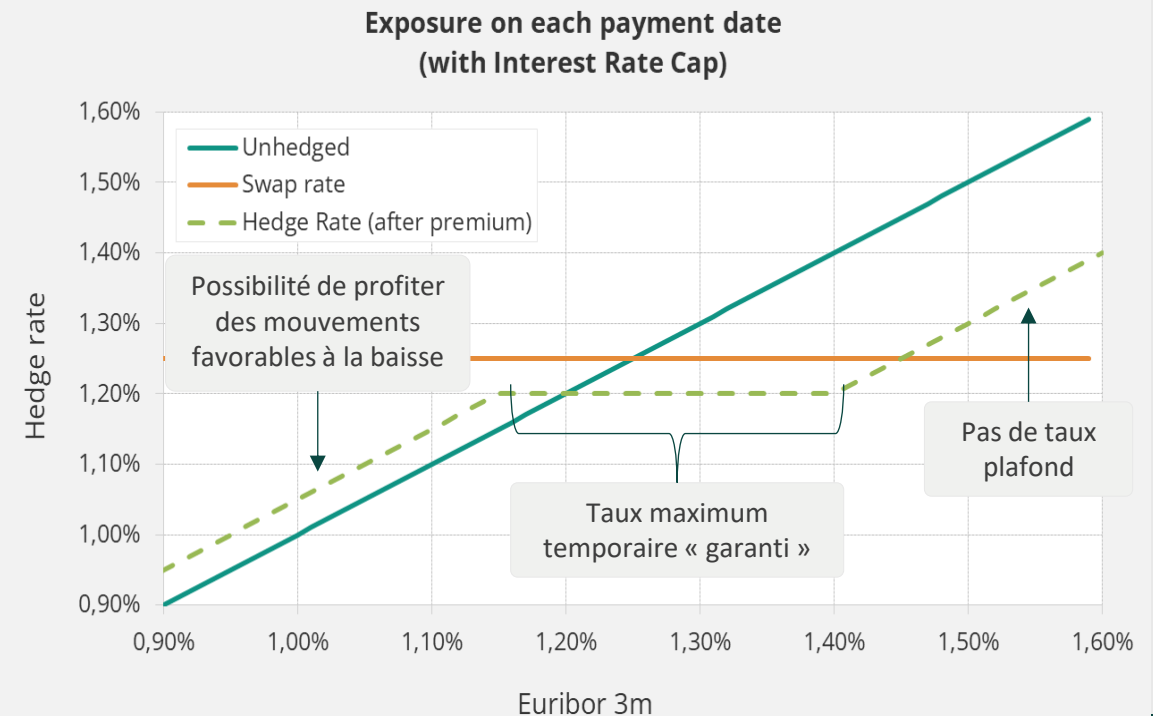
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.



MILEXIA